

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 23

MONTRÉAL, LE LUNDI 29 JANVIER 1996

75c + TPS + TVQ / Toronto 1\$

PERSPECTIVES

Le NON du Canada

En 1997, les pays membres de l'UNESCO doivent se réunir pour discuter pendant plusieurs jours de l'application d'une recommandation relative à la condition de l'artiste. Cette rencontre intergouvernementale se penchera sur ladite recommandation, adoptée en 1980 à Belgrade, eu égard aux questions de création et de diffusion des œuvres ainsi que des nouvelles technologies, notamment sous l'éclairage de l'épineuse question des droits d'auteur. Le Québec est un pionnier dans le domaine de la reconnaissance du statut professionnel des artistes, mais le gouvernement fédéral qui, à titre d'État, est membre de l'UNESCO, hésite et tergiverse avant d'inviter l'organisme international à tenir la réunion ici. Pourquoi?

La réunion internationale de l'an prochain devrait définir les tendances générales qui caractérisent la production et la diffusion de l'art, compte tenu de l'évolution des nouvelles technologies et des autoroutes de l'information. Également, on y étudiera le type d'aménagements nécessaires au niveau des politiques culturelles et des législations nationales afin que les conditions de travail et de vie des artistes soient préservées ou promues. À ce sujet, les participants se pencheront, à titre d'exemple, sur la loi canadienne, inspirée bien entendu de la loi québécoise... Enfin, diverses recommandations seront retenues en guise de conclusion des pourparlers.



Mario Cloutier

Entre 500 et 1000 représentants des pays membres de l'UNESCO prendront part aux débats pendant près d'une semaine. Des retombées touristiques de l'ordre de plusieurs milliers de dollars sont évidemment escomptées. De plus, la visibilité offerte par une telle réunion est indéniable. Tous les yeux seront braqués sur la ville hôte pendant une semaine, un peu comme ce fut le cas de Pékin, l'été dernier, lors du Sommet des femmes. Les conclusions d'une telle rencontre risquent d'avoir des répercussions pour les années à venir dans le domaine de la condition de l'artiste. Mais Ottawa ne sait pas si...

Il faut dire que la somptueuse ville de Regina aurait également montré son intérêt pour la tenue de la réunion de l'UNESCO, mais, n'en déplaise aux «Westerners», qu'est-ce que la bourgade de Saskatchewan, haut lieu de la culture canadienne s'il en est, peut offrir de plus qu'une ville du patrimoine de l'UNESCO et siège de l'Organisation des villes du patrimoine mondial comme Québec? C'est au parlement de Québec qu'en novembre 1987 le gouvernement québécois innovait, en cette terre d'Amérique, en déposant la première loi sur le statut professionnel des artistes.

Mais le Canada dit toujours non. Prétendant les coûts d'une telle organisation et renvoyant aux propres hésitations de l'UNESCO, dit-on, entre une simple réunion et un sommet mondial de la culture. Après vérifications, il appert qu'il s'agit d'excuses plutôt que de véritables raisons. La question des sous, d'abord. Encore et toujours, pourrait-on dire. En cette période de sabotage tous azimuts où la culture est toujours la première à monter sur l'échafaud, le message est clair: «On coupe partout!». Or, tous les observateurs s'accordent pour dire que le budget préliminaire de deux millions prévu par le comité organisateur provisoire est nettement au-dessus de la réalité. De plus, les coûts seraient répartis entre l'UNESCO, les participants, organismes et associations, ainsi que les divers paliers gouvernementaux dans le pays hôte. Coût réel pour Ottawa: 300 000 \$.

Pour ce qui est du Sommet mondial de la culture, l'ambassadeur de l'UNESCO à Québec, Agustín Larrauri, nous a indiqué clairement qu'il s'agissait d'un tout autre événement et que son organisme n'attendait plus qu'une invitation officielle du Canada. Qu'attend donc le gouvernement canadien pour s'offrir une vitrine de luxe dans le domaine névralgique de la condition de l'artiste? Après des dizaines d'annonces de compressions de toutes sortes, ne serait-ce pas le moment de refaire une profession de foi en cette vérité fondamentale qui veut que les artistes soient des travailleurs à part entière dans notre société?

On peut se demander jusqu'à quel point ce refus d'Ottawa ne recèle pas une autre rançune envers Québec. La ville et la province sauteraient à pieds joints dans ce projet, mais Ottawa lève le nez. Cette réunion sur le statut de l'artiste serait pourtant une occasion unique de montrer, pour un gouvernement, sa volonté d'appuyer les arts et la culture, ainsi que ses commettants, les artistes. Ce serait le moment idéal pour réaffirmer leur importance dans notre vie collective.

Sinon, ne fait-on pas que confirmer la tendance nord-américaine de l'abandon des arts et de la culture par l'État? Les gouvernements peuvent se retirer du financement des arts tant qu'ils le veulent, mais ce qu'il leur reste, n'est-ce pas ce rôle d'orienteur qui est, justement, de tenir ce genre de réunion, de montrer un leadership au sujet des quelques acquis des artistes en ce bas monde, d'engendrer les grandes politiques, de rassembler, d'encadrer, de diriger le débat? Sinon à quoi sert le ministre du Patrimoine canadien?

LES ACTUALITÉS

Donation de la collection Forget au Musée de Joliette

PAGE A 3



LES ACTUALITÉS

Les récentes inondations auraient pu être évitées

PAGE A 2



L'ENTREVUE

André Laurin: le semeur patient

PAGE B 1

Bouchard aura ses superministres

Le cumul des responsabilités ou la fusion de ministères permettraient au nouveau premier ministre de mieux canaliser l'action gouvernementale

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement formé cet après-midi par Lucien Bouchard devrait comporter un nombre restreint de ministres, environ une quinzaine, dont les fonctions recouvreront de plus larges domaines d'activité. Ces superministres seront appuyés par quatre ou cinq ministres délégués, responsables de fonctions spécifiques.

Plusieurs personnes informées soutenaient ce week-end que le conseil des ministres présidé par M. Bouchard sera méconnaissable.

On s'attend à ce que quatre ou cinq membres du gouvernement Parizeau retournent sur les banquettes arrière de l'Assemblée nationale et qu'autant de députés d'arrière-ban prennent du galon. Le cabinet compterait au total une vingtaine de ministres.

Le premier ministre désigné, depuis samedi, par le conseil national du Parti québécois, semble déterminé à marquer cette opération du sceau du changement. Il le fait au risque même de brouiller une longue amitié, en retirant au ministre Guy Chevrette, qu'il connaît depuis près de 25 ans, la responsabilité des travaux parlementaires pour le gouvernement. Samedi, M. Chevrette n'a

pas assisté au couronnement de son ami Lucien. Il a préféré rester chez lui pour réfléchir à la proposition que M. Bouchard lui avait faite. Il était mécontent. Les deux hommes se sont parlé hier. Et M. Chevrette aurait finalement accédé aux vœux de M. Bouchard. Le député de Joliette hérite cependant de lourdes responsabilités ministérielles reliées, semble-t-il, aux ressources naturelles. Mais il perd le caractère symbolique relié au poste de leader du gouvernement en Chambre qui faisait de lui une sorte de numéro trois du parti ministériel.

VOIR PAGE A 8: BOUCHARD

LES ACTUALITÉS

Entente provisoire aux ateliers AMF

PAGE A 3

Programmes sociaux

Les provinces veulent baliser l'action d'Ottawa

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les provinces canadiennes, le Québec excepté, souhaitent baliser l'action et le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les programmes sociaux. Mais elles continuent d'attribuer un rôle à Ottawa dans ce domaine qui est censé être, pour l'essentiel, de compétence provinciale.

Ainsi, Ottawa devrait continuer à participer, mais avec les provinces, à la définition des programmes sociaux au Canada, à leur financement et même, dans certains cas, à la livraison des services, lorsque les provinces estiment que c'est dans l'intérêt des citoyens.

Lorsque le gouvernement fédéral intervient dans un secteur, il ne devrait le faire, toutefois, qu'après avoir «consulté» les provinces et s'être «entendu» avec elles sur la manière dont l'argent est dépensé.

C'est du moins ce qui ressort d'un rapport issu du conseil des ministres provinciaux sur la réforme de la politique sociale destiné aux premiers ministres de leurs provinces respectives, daté de décembre 1995, et dont Le Devoir a obtenu copie.

Les ministres suggèrent différentes formes de coopération entre les deux ordres de gouvernement. Ils évoquent la possibilité d'une gestion conjointe des programmes d'allocations familiales, de formation de la main-d'œuvre ou de l'aide juridique. Ils abordent même

«Le défi est de trouver un équilibre entre le besoin de souplesse et une vision commune»

VOIR PAGE A 8: PROVINCES

Bibliothèque et Archives nationales

Le projet de l'ex-magasin Simpson est remis en question

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

La Bibliothèque Nationale n'aboutira vraisemblablement pas rue Sainte-Catherine dans l'ancien magasin Simpson. La solution qui semble retenir l'adhésion du comité conjoint, formé pour étudier le dossier de sa relocalisation, semble plutôt privilégier, pour l'instant à deux contre un, l'agrandissement de l'édifice de la BNQ situé à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Urbain, ainsi que la prise de possession d'un autre édifice gouvernemental, situé à l'intersection des rues Viger et Saint-Hubert, par les Archives Nationales.

Le tumulte provoqué par l'UNEQ au sujet de la possibilité de déménager la Bibliothèque Nationale dans l'ancien édifice du magasin Simpson aura donc fait reculer quelque peu le comité.

«Nous n'avons pas les oreilles bouchées», dit le sous-ministre adjoint à la Culture

VOIR PAGE A 8: ARCHIVES



«Jacques Parizeau nous a appris beaucoup. Il nous a appris la force de la constance. Il nous a appris que la clarté, en politique, c'est la meilleure politique», a déclaré Lucien Bouchard qui a officiellement pris la tête, samedi, du Parti québécois.

Le Nunavut comme modèle

Le Canada pilote la création d'un Conseil de l'Arctique qui accueillera les huit pays nordiques

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Les huit pays du cercle polaire sont sur le point de s'associer au sein d'un Conseil de l'Arctique qui aura pour mandat de s'intéresser à tous les aspects de la vie sociale et économique dans cette partie du monde. Et c'est le Canada qui pilote activement sa création.

Selon l'ambassadrice aux Affaires circumpolaires, Mary Simon, le Canada, les États-Unis, la Russie, la Finlande, la Norvège, la Suède, l'Islande et le Danemark (qui représente le Groenland) poursuivent actuellement des discussions au sujet de la structure et de l'étendue des activités du Conseil. Si les négociations se déroulent rapidement, le Conseil verra le jour en juin et son secrétariat s'installera au Canada pour deux ans.

Si le Canada a déjà proposé la création d'un tel Conseil en 1989, cette idée n'est devenue un objectif de politique étrangère qu'avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Chrétien en octobre 1993. En mars 1995, le président Bill Clinton a donné son appui à cette initiative lors

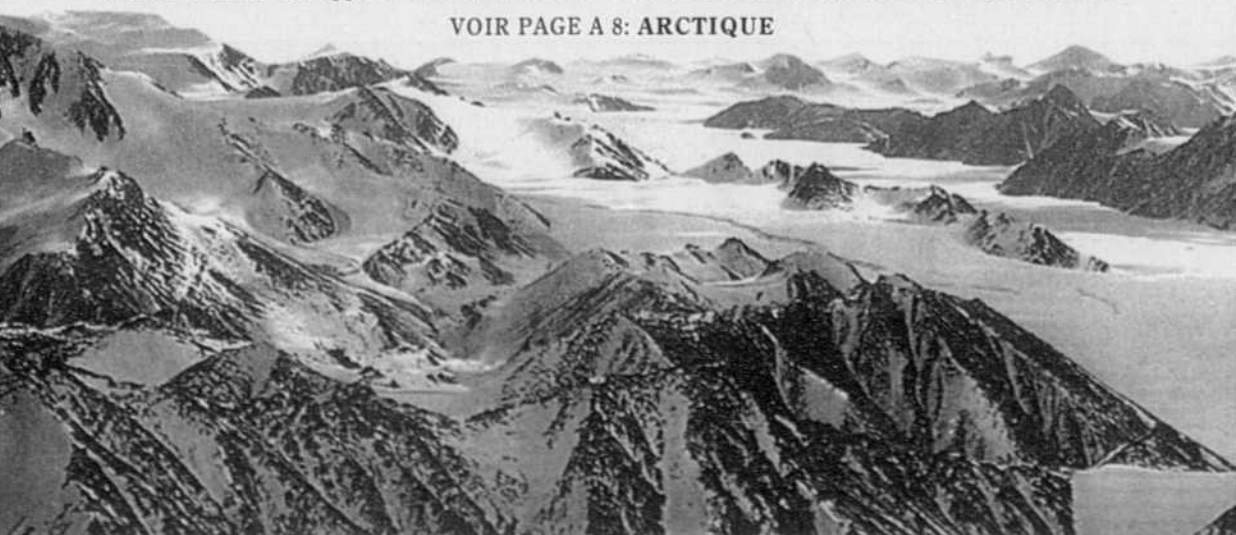
d'une visite à Ottawa. «Le Conseil offrira aux gouvernements des huit pays membres un point de rencontre idéal pour la recherche, en étroite collaboration avec les populations autochtones, de solutions aux problèmes de la région», dit Mme Simon, lors d'une entrevue menée à son bureau d'Ottawa il y a quelques jours. Le Conseil de l'Arctique tiendra des réunions au niveau ministériel sur des questions économiques, sociales et scientifiques et ses décisions seront adoptées par consensus.

Mme Simon, qui a été nommée ambassadrice en octobre 1994 après avoir occupé le poste de secrétaire générale de la Conférence circumpolaire inuit, estime que la création d'un tel Conseil est une première dans les affaires internationales puisqu'il permettra aux peuples autochtones des pays membres d'y être représentés et de participer aux discussions. En plus des huit membres permanents, le Conseil accueillera trois organisations non gouvernementales (ONG) qui auront un statut de membre participant sans



Mary Simon

VOIR PAGE A 8: ARCTIQUE



INDEX

- AgendaB7
- Avis publics.....A4
- Classées.....B6
- Culture.....B8
- Économie.....B2
- Éditorial.....A6
- Le monde.....A5
- Mots croisés.....B6
- Les sports.....B5

MÉTÉO



Montréal
Ensoleillé. Neige
débutant tôt
en soirée.
Max: -6

Québec
Ensoleillé. Neige
débutant en soirée.
Max: -12

Détails en B 6

LES ACTUALITÉS

Rivière Châteauguay

Les récentes inondations auraient pu être évitées Le brise-glace le plus performant de la Garde côtière était... au garage!

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'aéroglysseur de la Garde côtière canadienne, qui fracasse la glace du fleuve et des estuaires de ses principaux tributaires pour y prévenir les embâcles du printemps, n'a pas pu être utilisé dans la région métropolitaine contre les inondations récentes car il était en pièces détachées au garage pour sa révision mécanique annuelle!

C'est ce qu'a confirmé au *Devoir* le directeur des programmes opérationnels de la Garde côtière, Jean-Claude Boivin. Ce dernier a d'ailleurs révélé que son ministère envisageait présentement l'achat d'un deuxième aéroglysseur étant donné que cet appareil est beaucoup plus performant que les petits brise-glace conventionnels. Il en coûtera environ 12 millions pour un deuxième aéroglysseur, une machine britannique, une dépense, dit-il, qui sera compensée par la vente de deux petits brise-glace conventionnels, le *Montmagny* et *l'Île-aux-Barques*. Sylvain Fagnant, responsable des

urgences environnementales au ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), déplorait hier l'absence de la bruyante machine qui, dit-il, est «sans contredit l'outil le mieux adapté et le plus précieux dans la lutte contre les embâcles», des phénomènes naturels et imprévisibles qui coûtent souvent des dizaines de millions au Trésor québécois.

Le recours à l'aéroglysseur de la Garde côtière fédérale, ajoute-t-il, n'empêche pas toujours les inondations mais, dans la pire des hypothèses, la machine arrive à briser les embâcles avec une rapidité inégale.

Un aéroglysseur est équipé de puissants moteurs qui actionnent d'énormes ventilateurs. Ces derniers forment un matelas d'air sous l'appareil, qui flotte ainsi littéralement au-dessus du sol, de l'eau ou des glaces, qu'il survole avec une infidélité presque totale.

Le poids de la machine et la puissance du jet d'air enfonce la glace sous laquelle se crée alors une dé-

pression. Dès que l'appareil se déplace, la glace reprend violemment sa position et le jeu des forces contraires la brise sur le coup. L'aéroglysseur a par ailleurs l'avantage de se mouvoir rapidement sur l'eau, ce qui lui permet de répondre aux urgences en se moquant des embouteillages ou des routes coupées par les inondations. Son autoroute préférée, c'est le fleuve. Il ralentit comme tout le monde sur les petites routes de campagne, si l'on peut dire, que sont pour lui les tributaires fluviaux.

Sa seule limite, précise Jean-Claude Boivin, c'est la hauteur des ponts, que le pilote arrive même à négocier en enlevant les antennes de communications.

La Protection civile du Québec, qui va obtenir — si ce n'est déjà fait — la coordination totale des urgences en matière d'inondations en lieu et place d'urgences environnementales, a tenté au cours des deux der-

nières semaines d'obtenir l'aide de l'aéroglysseur de la Garde côtière, confirme M. Fagnant.

«Nous profitons toujours du mois de janvier pour la révision mécanique en profondeur, explique de son côté Jean-Claude Boivin, car c'est le mois où l'appareil est le moins utilisé. Nous n'avons pas eu encore de redoux en janvier de l'importance de celui que nous venons de vivre.»

Impossible à utiliser

Pourquoi ne pas réparer l'appareil en décembre? Impossible, dit-il, car décembre, c'est le mois où l'aéroglysseur ramasse près de 1000 bouées sur le fleuve et ses tributaires. Entre autres choses.

Devant la gravité des inondations qui frappait récemment la Châteauguay, la Garde côtière a tenté de réinstaller en vitesse le moteur et les ventilateurs de l'aéroglysseur «quitte à travailler 18 heures par jours» avec des renforts, raconte M. Boivin. Mais l'absence de certaines pièces critiques, commandées en Angleterre, a réduit l'espoir d'une intervention d'urgence à néant.

L'appareil sera prêt le 3 février, soit dans une semaine, à moins d'imprévu.

Il commencera alors son périple hivernal, qui débute au lac Saint-Pierre et s'achève dans la région de Montréal en passant par tous les estuaires des tributaires.

Il se pourrait cependant que ce plan soit modifié si la Protection civile, qui surveille en hélicoptère la formation des embâcles, évalue qu'il est impérieux de se porter au secours d'inondés en «vidant d'autres rivières» avec le mangeur d'embâcles.

L'utilisation de l'aéroglysseur a mis fin aux méthodes plus brutales d'autrefois, comme la dynamite, que certains élus municipaux préconisaient encore tout récemment. Outre le danger lié à la manipulation des explosifs, le dynamitage engendre des ondes de choc susceptibles de provoquer l'affaissement de talus riverains... et des maisons qui s'y trouvent parfois, explique M. Boivin. On comprend mieux, dès lors, le succès que remporte son engin tout-terrain lors de son pèlerinage printanier qui le mène de Montréal jusqu'aux confins de la Gaspésie.

COLLOQUES

APERÇU DE LA ROBOTIQUE

CRIM Montréal,
5 février, Dominique Ménard:
(514) 398-1315

Dans les années 90 les robots quittent les ateliers pour travailler dans de nouveaux domaines tels que les industries primaires, la nucléaire et même l'espace. Au contraire du monde industriel où le robot travaille dans «son» monde, ces environnements ne peuvent être modélisés complètement. En conséquence, il faut un opérateur humain qui travaille avec lui, en tandem, afin de lui donner des directives. Cette nouvelle façon de travailler, en faisant coopérer un robot et un opérateur à travers une interface informatisée, est appelée télérobotique. C'est un sujet fascinant. Le séminaire est ouvert à tous et c'est gratuit.

CENTRE DE FORESTRIE DES LAURENTIDES

«Les insectes des semences forestières»
CFL Sainte-Foy, 8 février,
Suzanne Doré: (418) 648-3927

Le Dr Gaston Laflamme entretiendra les participants des méthodes sylvo-coles de lutte contre des champignons pathogènes des arbres. C'est que ces champignons se développent à l'intérieur des tissus ligneux des arbres et que en conséquence, ils peuvent difficilement être éliminés par un arrosage chimique. Trois cas seront examinés plus particulièrement: le chancre sclérotérien, la maladie du rond sur le pin rouge et la rouille vésiculeuse sur le pin blanc.

CORPORATION DES APPROVISIONNEURS

DU QUÉBEC

«Partenariat et alliances stratégiques avec les fournisseurs»
Hôtelierie Le Dauphin de Drummondville, 8 et 9 février,
Éric Trochon: (514) 634-7151,
poste 215

Traditionnellement, la valse entre acheteurs et vendeurs, entre l'approvisionnement et la vente de produits, a été rythmée par le contrôle et la concurrence. Le partenariat, concept de l'heure, tente de modifier ce rapport de forces et propose une relation d'affaires basée sur la coopération. L'objectif est clair: obtenir davantage de la part des fournisseurs et permettre aux deux parties d'atteindre de nouveaux sommets. Ouvert à tous.

LE SUICIDE CHEZ LES HOMMES

UQAM, 9 février
Louis Lemay: (514) 723-3594

Pourquoi 75 % des suicides sont-ils le fait des hommes? Tout au long de cette journée de conférences, des penseurs, des éducateurs et des praticiens vous livreront leur réflexion et leur expérience et tâcheront de cerner les raisons poussant les hommes à se suicider. Ils présenteront quelques pistes de solutions. Les deux journées précédentes sont dévolues à la formation et s'adressent à ceux et celles qui cherchent à mieux intervenir auprès des personnes suicidaires, de leurs proches et des gens vivant un deuil des suites d'un décès par suicide.

ASSOCIATION CANADIENNE

DE L'INDUSTRIE DU BOIS

Hôtel Reine-Elizabeth Montréal
Du 14 au 16 février,
Richard Lipman: (613) 233-6205

La conférence d'ouverture sera donnée par le chroniqueur au *Globe and Mail*, Jeffrey Simpson, et portera sur l'économie canadienne. Il fera part aux congressistes de ses réflexions sur la façon dont le secteur des affaires devrait se préparer à fonctionner plus efficacement dans une conjoncture politique en évolution. Des spécialistes internationaux relateront une mission visant l'importation de résineux en provenance des Pays-Bas alors que des économistes tenteront de dégager les perspectives économiques dans le secteur des produits forestiers.

ASSOCIATION NATIONALE

DES ÉDITEURS DE LIVRES

«Droits et obligations de l'éditeur»
Hôtel Inter Continental de Montréal
16 février,
Jocelyne Dazé: (514) 273-8130

Ce séminaire portera sur les droits et obligations impartis à l'éditeur, droits d'ordre légal et éthique. On y traitera tout autant des lois qui régissent le droit d'auteur, des pratiques commerciales que des usages de la profession. Cette conférence est animée par Raymond Vézina, éditeur bien connu dans le milieu. Elle est ouverte aux membres comme aux curieux. Elle peut être instructive pour les auteurs ou pour toute personne s'intéressant à l'éthique. Êtes-vous de ceux-là?

Isabelle Quentin
Pour joindre l'auteur:
iquentin@sim.qc.ca

Adieux à l'écrivain Jean Éthier-Blais



PHOTO JACQUES NADEAU

CONFORMÉMENT aux dernières volontés de Jean Éthier-Blais, un service de l'amitié sous forme d'une messe d'action de grâces a été célébrée samedi à l'église Notre-Dame-des-Neiges à Montréal. Toutes les personnes qui ont connu à un titre ou à un autre Jean Éthier-Blais, qui l'ont estimé et aimé étaient invitées à se rassembler à cette cérémonie religieuse pour lui rendre un ultime et fervent hommage. Parmi les personnalités présentes: Jean-Marc Léger, conseiller en relations internationales et Jacques Parizeau.

Scandale du sang contaminé au Canada

Le plus haut dirigeant de la Croix-Rouge mondiale personnellement mis en cause

Toronto (PC) — Le plus haut dirigeant de la Croix-Rouge mondiale a été prévenu qu'il pourrait être montré du doigt dans le scandale du sang contaminé au Canada, selon des documents obtenus par la Presse Canadienne.

George Weber a été informé qu'un verdict de mauvaise administration pourrait être prononcé contre lui pour ne pas avoir adéquatement «surveillé, dirigé et fourni les ressources» aux services de transfusion sanguine et de recrutement des donneurs de la Croix-Rouge, selon les termes d'une déclaration assermentée.

L'avis a été expédié en Suisse, où M. Weber travaille maintenant comme secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. M. Weber a été le plus haut représentant de la Croix-Rouge au Canada pendant dix ans, jusqu'en 1993, moment où il est parti pour diriger l'organisation mondiale.

L'avis a été expédié par le juge Horace Krever, qui préside depuis deux ans la commission d'enquête fédérale qui examine comment des milliers de Canadiens ont été infectés par du sang contaminé.

Les avocats de M. Weber et de plus de 40 autres individus et entreprises, dont la Croix-Rouge, le gouvernement fédéral, quatre compagnies pharmaceutiques et la

plupart des provinces, se présenteront en cour fédérale aujourd'hui pour s'opposer au juge Krever.

Ils demandent au tribunal d'annuler l'avis de verdict possible de mauvaise administration qui pourrait être évoqué à leur endroit dans le rapport final du juge Krever. Ils exigent également une révision judiciaire, sous prétexte que le magistrat a enfreint les règles de procédure en avertissant les parties qu'elles pourraient être associées à des actes répréhensibles.

Tache à sa réputation

Dans une déclaration assermentée, M. Weber signale que l'avis de possibles conclusions pourrait sérieusement nuire à sa carrière et à ses perspectives d'emploi futures. Il invoque que plusieurs des allégations touchant la Croix-Rouge sont survenues avant qu'il occupe le poste de secrétaire général... et que plusieurs de ces événements sont antérieurs à l'époque où il avait la responsabilité du financement ou de la direction de l'organisme.

D'autres dirigeants de la Croix-Rouge qui ont reçu de tels avis sont aussi inquiets. L'un d'eux, le Dr Roger Perrault, affirme dans une déclaration assermentée qu'il craint que ces allégations ne servent de point de départ à des poursuites civiles ou criminelles contre lui, ou encore à des poursuites pour faute professionnelle.

Décès du Nobel Brodsky

Il laisse une œuvre teintée de la souffrance humaine

Paris (AFP) — Le poète américain d'origine russe, Joseph Brodsky, lauréat du prix Nobel en 1987 est mort hier à l'âge de 55 ans, victime d'un malaise cardiaque à son domicile new-yorkais.

Condamné pour «parasitisme social» à cinq ans de travaux forcés en 1964 et expulsé d'URSS en 1972, il se réfugia aux États-Unis et obtint la citoyenneté américaine en 1977.

Issu de la petite bourgeoisie juive de Leningrad où il a vu le jour le 24 mai 1940, Joseph Brodsky interrompit ses études à quinze ans pour exercer divers métiers.

Très tôt, Brodsky fera figure de «poète maudit». Ses premières œuvres, diffusées clandestinement en 1960 par un groupe d'admirateurs dans la revue *Syntaxis*, suscitent l'enthousiasme d'une jeunesse russe pour qui la poésie représente un moyen d'évasion.

Accusé par la presse de Leningrad de corrompre la jeunesse, Joseph Brodsky est arrêté en février 1964. Rapidement, son procès devient celui de la poésie et d'éminents auteurs comme Anna Akhmatova témoignent en sa faveur.

Revendiquant la liberté de l'art-

te, Brodsky affirme devant ses juges, que loin d'être apprise, sa poésie «vient de Dieu». Il est condamné à cinq ans de travaux forcés au camp d'Arkangelsk pour «parasitisme et fainéantise», en mars 1964.

Libéré en novembre 1965, Brodsky revient à Leningrad. Le jeune poète poursuit la traduction de poètes slaves, cubains et anglais tandis que ses propres vers se heurtent toujours à la censure soviétique.

C'est à l'ouest que va s'épanouir son œuvre: *Poèmes* (1965), *Arrêt dans le désert* (1970) sont traduits dans une dizaine de langues et publiés par les plus grands éditeurs.

Contraint d'émigrer aux États-Unis en 1972, Joseph Brodsky essaie vainement pendant plus de dix ans de faire venir ses parents aux États-Unis mais tous deux meurent à Leningrad sans qu'il les ait revus.

En exil, Brodsky avait notamment publié *La Fin d'une belle époque* et *La Partie du discours* (1976). Il avait enseigné dans plusieurs universités américaines depuis 1972. En 1991, il avait été sacré poète américain Numéro Un (Poet Laureate of USA).



PHOTO AFP

Joseph Brodsky

LANGUE

Chère Céline, (suite)

PIERRE BEAUDRY

Je ne sais pas si vous avez entendu parler de mes commentaires du 3 courant, mais je suis prêt à parier gros qu'ils n'ont pas été vus par le ministre français de la Culture. Il y aurait peut-être trouvé matière à réflexion avant de vous déclarer le meilleur ambassadeur de la langue française comme le rapportent nos journaux.

N'allez toutefois pas croire que l'honneur qui vous est accordé me dérange. Comme tous vos compatriotes, je m'en réjouis de tout coeur. Mais je me permets de penser que M. Douste-Blazy aurait mieux fait de vous reconnaître en tant que le meilleur ambassadeur de la chanson ou, à la rigueur, de la culture française. L'éclatante percée de vos disques français auprès des anglophones du monde entier est non seulement la consécration de votre immense talent mais aussi le couronnement d'une admirable recherche de l'excellence. Toute la francophonie vous en est tendrement reconnaissante.

Pour revenir à votre français, toutefois, je me permets de réitérer ma recommandation de vous appliquer à la perfectionner avec la même détermination que celle qui vous a amenée à maîtriser l'anglais avec autant d'élégance. Si attachante que puissent vous trouver nos cousins de France, et si indulgents qu'ils puissent être pour vos anglicismes et pour vos régionalismes un peu trop folkloriques à mon avis, vous atteindrez une toute nouvelle dimension si vous vous en tenez aux niveaux de langue qui conviennent à la grande personnalité que vous présentez dans vos chansons.

Encore une fois, un seul exemple, pris dans *La Presse*: votre «C'a pas d'bon sens» n'avait pas de sens devant un auditoire aussi distingué. Méchant, me trouvez-vous? Non, tout simplement aussi amoureux de notre magnifique langue que je serais porté à l'être de vous si je ne l'étais pas déjà de ma femme!

Le samedi 3 février

Cahier Rentrée littéraire

Tombée publicitaire le 30 janvier

LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

Un espoir aux ateliers AMF

Le syndicat et l'acquéreur potentiel GEC-Alsthom conviennent d'une nouvelle convention collective

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Un pas de plus a été franchi hier pour sauver les 1300 emplois rattachés aux ateliers ferroviaires AMF dont la fermeture est prévue pour mercredi, alors que les Travailliers unis de l'automobile (TCA) et le géant ferroviaire GEC-Alsthom ont convenu samedi d'une nouvelle convention collective, au terme d'un sprint de négociations.

Cette entente entre les TCA et GEC-Alsthom, qui a ratifié jeudi avec le CN une entente de principe pour l'achat des ateliers de Pointe-Saint-Charles, ne lève toutefois pas la menace de fermeture qui planera sur ces ateliers tant que les syndicats et le CN n'auront pas, de leur côté, scellé une entente sur le maintien «des liens d'emploi». L'achat définitif des ateliers par la firme européenne GEC-Alsthom est toujours conditionnelle à la conclusion de cet accord entre les TCA et le CN sur ce fameux lien d'emploi. Or, ce point demeure la pierre d'achoppement des négociations entre les parties patronales et syndicales depuis le début des négociations en mai 1995.

Des négociations intensives se sont d'ailleurs poursuivies en parallèle toute la fin de semaine entre les parties syndicale et patronale pour tenter d'arrêter un accord sur le maintien de ce fameux lien d'emploi et les conditions de départ de certains employés.

Malgré tout, le syndicat des TCA s'est dit réjoui de cette entente provisoire conclue avec GEC-Alsthom qui, selon lui, témoigne de la volonté ferme des employeurs d'assurer la survie de leur usine.

«Un morceau de l'entente est complété. Ça montre que les TCA sont prêts à négocier et que l'acheteur est prêt à acheter. Mais le plus gros reste à faire», a indiqué hier M. Abe Rosner, représentant national des TCA à la table des négociations.

Au terme d'un marathon de 16 heures de négociations, le syndicat a accepté samedi matin de signer une convention collective d'une durée de cinq ans qui prévoit un gel salarial jusqu'en 1998. Plus encore, cette entente, qui doit encore être ratifiée par les 1100 employés des ateliers AMF dont 400 sont déjà mis à pied, prévoit une restructuration complète de la main-d'œuvre qui pourrait faire économiser à l'acquéreur, GEC-Alsthom, jusqu'à six millions de dollars par année, affirme les TCA.

La main-d'œuvre repensée

«C'est une entente complètement nouvelle. Le point crucial est surtout la restructuration de la main-d'œuvre qui va faire sauver trois fois plus d'argent que le gel salarial. Pour nous, c'est un changement majeur qui provoquera des chambardements massifs dans les classifications d'emplois et les descriptions de tâches», a soutenu hier M. Rosner.

Le syndicat a par contre récupéré dans ces négociations une concession réclamée cet automne par le CN qui consistait à allonger la journée de travail d'une demi-heure et à éliminer le temps des repas payés. Acceptées par le syndicat à l'époque, ces conditions avaient toutefois été massivement rejetées par les syndiqués lors d'un vote de ratification.

M. Rosner a dit ignorer si cette entente avec GEC-Alsthom aura un impact sur la volonté du CN de s'entendre lui aussi avec les travailleurs des ateliers AMF d'ici mercredi. «C'est trop tôt pour le dire. On connaît M. Tellier, on sait qu'il tient à fermer les ateliers mercredi et qu'il est hors de question de reporter ce délai. Mais la balle est actuellement dans le camp du CN. Nous pouvons espérer que le CN mette autant de détermination à garder ouverts les ateliers AMF que l'ont fait les TCA et GEC-Alsthom», a souhaité M. Rosner.



Daniel Johnson et Bertrand Legaré dans Laprairie hier.

L'aventure sécessionniste

Comme Dion, Johnson brandit la menace de la divisibilité du Québec

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Qualifiant d'«évidence» les propos de la recrue fédérale Stéphane Dion sur la partition du Québec, le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, a déclaré, hier, que rien ne peut garantir l'intégralité des frontières en cas de «sécession».

«À partir du moment où il y a un vote sur la sécession, personne ne peut garantir quoi que ce soit quant aux frontières, quant à la citoyenneté, quant à la monnaie, c'est l'aventure la plus complète», a dit M. Johnson lors d'un point de presse tenu à l'occasion de l'investiture du candidat libéral dans Laprairie. Bertrand Legaré, natif de ce comté, affrontera, lors des élections complémentaires du 19 février, le gros canon péquiste Monique Simard.

«Ni moi, ni M. Bouchard, ni M. Boutros Boutros-Ghali, ne peut le dire [que les frontières du Québec demeureront inchangées advenant l'indépendance]. Personne ne le sait», estime M. Johnson qui a réitéré toutefois sa position à cet égard et celle de son parti: l'intégralité du territoire québécois doit être assurée en toute circonstance. Mais l'intégralité du territoire québécois ne peut être assurée que «tant et aussi longtemps qu'on reste à l'intérieur du Canada, dans le régime fédéral».

À peine nommé ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, l'universitaire Stéphane Dion reprenait, dans une entrevue vendredi, une idée qu'il a défendue comme professeur de sciences politiques et durant la campagne référendaire: si la Canada est divisible, le Québec l'est également. Advenant la sécession, des régions du Québec, des municipalités ou des territoires dévolus aux autochtones pourraient se séparer du Québec.

Selon M. Johnson, M. Dion dit «la même chose» que lui mais de façon «un peu plus lapidaire». Il ne voit pas de «menace» dans l'«évidence» invoqué par M. Dion. «J'ai senti [des propos de M. Dion] que c'est un énoncé de fait quant au droit international.» Et d'ajouter M. Johnson: «Il y a des façons d'énoncer les choses dans le milieu politique qui ne sont pas celles [utilisées] du haut d'une chaire universitaire.»

Devant les quelques centaines de partisans qui participaient à l'assemblée d'investiture du candidat Bertrand Legaré, les députés Fatima Houda-Pepin, de Lapinière, et André Bourbeau, de Laporte, deux circonscriptions voisines de celle de Laprairie, ont fait voler assez bas les couteaux à l'endroit de la candidature péquiste de Monique Simard, parachutée dans le comté. Mme Houda-Pepin a dit de la candidate péquiste, qui a subi la défaite dans la circonscription de Bertrand dans les Laurentides lors des dernières élections générales mais qui conteste la validité du scrutin, qu'elle était «une nomade qui campe où l'herbe est la plus verte» et qui «magasine les comtés par opportunisme politique».

De son côté, M. Bourbeau, relevant le fait que Mme Simard est toujours en attente du jugement concernant des fraudes électorales dans Bertrand, s'est risqué à une métaphore matrimoniale. «Qu'elle veuille convoler quand son mariage n'est pas encore annulé, c'est de la bigamie. La bigamie, c'est un crime; je trouve ça un peu indécent», a-t-il raillé. «On n'a pas besoin d'une telle aventure à nos ambitions impatiées», a-t-il élaboré, ajoutant à ces figures de style, les qualificatifs de «professionnelle de l'itinérance politique» et de «globe-trotteuse».

Fonction publique

La sécurité d'emploi menacée plus que jamais

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral va s'attaquer de nouveau à la sécurité d'emploi dans la fonction publique alors qu'il se prépare à privatiser certains services ou à les confier aux provinces, selon un document obtenu par le quotidien *Ottawa Citizen*.

La suppression de la sécurité d'emploi obligerait les fonctionnaires à travailler pour de nouveaux employeurs — même à salaire réduit — ou risquer un congédiement.

Le Conseil du trésor et les syndicats ont tenu des discussions secrètes sur la proposition visant à amender une disposition clé de la controversée directive d'adaptation de la main-d'œuvre.

La directive garantit aux fonctionnaires une «offre d'emploi raisonnable» dans la fonction publique si leur emploi est transféré aux provinces ou confié au secteur privé.

Le gouvernement s'est attaqué à la sécurité d'emploi une première fois, il y a un an, quand il a proposé de suspendre les dispositions de la directive relative à la main-d'œuvre pour les personnes œuvrant dans 14 ministères et agences où plus de 45 000 emplois devront être éliminés. Le plus important des syndicats fédéraux, l'Alliance de la fonction publique du Canada, avait rejeté cette offre, ce qui n'a pas empêché le gouvernement de légiférer.

Cette directive est toujours en application dans les ministères et agences du gouvernement fédéral.

Maintenant, le gouvernement veut supprimer intégralement la directive, et devant l'imminence du prochain budget, veut conclure rapidement un accord sous peine de devoir légiférer une fois de plus.

Un transfert d'employés pourrait être envisagé de trois façons:

■ la formule privilégiée par les syndicats, selon laquelle les travailleurs conservent leur affiliation syndicale, leurs conditions de travail et leurs avantages sociaux en passant du gouvernement à une nouvelle entreprise;

■ un modèle prévoyant que les employés acceptent un transfert même si leur salaire moyen est réduit de plus de 15%. Un refus serait considéré comme un rejet d'une «offre raisonnable d'emploi» et les employés pourraient être congédiés avec un préavis de trois mois et versement d'un montant forfaitaire et d'une prime de départ;

■ un scénario qui prévoit que les employés dont la baisse salariale moyenne est supérieure à 15% pourront refuser leur mutation. Le gouvernement pourra alors leur proposer un autre emploi ou leur offrir d'acheter leur départ.

Correction

Une erreur s'est glissée dans un article publié samedi en page une sur le départ de Jacques Parizeau. Une citation du politologue Alain-G. Gagnon qui faisait référence au «premier ministre Parizeau» aurait dû se lire comme suit: «Le «premier» Parizeau ne se préoccupe pas du tout du social...» Nos excuses à M. Gagnon.

EN BREF

IL Y A DIX ANS, LA CATASTROPHE CHALLENGER

Washington (AP) — Quelque 400 personnes ont rendu hommage hier à Cap Canaveral aux sept astronautes de *Challenger*, tués dans l'explosion de la navette peu après son décollage en Floride le 28 janvier 1986, il y a tout juste dix ans. Les personnes présentes — astronautes, touristes, personnel du centre spatial — ont observé 73 secondes de silence, le temps de vol de la navette avant l'explosion. Elle a été provoquée par un propulseur d'appoint dont un joint d'étanchéité défectueux a laissé s'échapper un jet de flammes qui, tel un chalumeau, a enflammé l'énorme réservoir principal rempli d'oxygène liquide et de carburant. Plusieurs appareils de l'US Air Force ont survolé hier Cap Canaveral pour rendre hommage aux astronautes.

PREMIER CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

(Le Devoir) — Jacques Parizeau a procédé hier au lancement du premier Carrefour Jeunesse-Emploi de la région de Québec, le Carrefour Jeunesse-Emploi Charlesbourg-Chauveau qui offrira sous un même toit un éventail de services destinés à préparer concrètement les jeunes à l'emploi et à l'entrepreneuriat. Le Carrefour Jeunesse-Emploi de Charlesbourg-Chauveau est le fruit d'une opération de concertation et de solidarité entre les milieux communautaire, municipal, scolaire, institutionnel et des affaires, dont la contribution s'élève à plus de 100 000 \$.

DIRECTEUR DE JOURNAL FOUETTÉ

Teheran (Reuter) — Un tribunal de Téhéran a condamné un directeur de journal à 35 coups de fouet et à six mois d'emprisonnement pour avoir «publié des mensonges» et insulté l'ayatollah Ali Khamenei en le comparant au défunt chah d'Iran. Abbas Maroufi se voit en outre interdire de travailler comme journaliste et son mensuel littéraire *Gardoun* a été fermé par le tribunal.

Lisée reste

Québec (PC) — Jean-François Lisée est le seul membre du bureau de l'ancien premier ministre Parizeau à demeurer en poste auprès du nouveau chef du gouvernement Lucien Bouchard.

Il avait été embauché dès le lendemain de la victoire du PQ aux élections du 12 septembre 1994 par Jacques Parizeau à titre de conseiller spécial chargé en particulier de préparer le référendum (30 octobre 1995).

Le journaliste de carrière occupera la même fonction de conseiller spécial auprès de M. Bouchard. Jean-François Lisée a déjà expliqué qu'il avait choisi de demeurer dans le bureau du premier ministre parce qu'il avait obtenu l'assurance qu'il pourra continuer de travailler à la réalisation de la souveraineté du Québec.

Par ailleurs, le nouveau premier ministre du Québec s'installe dans la Vieille Capitale avec sa propre équipe de collaborateurs. Son directeur de cabinet est Gilbert Charland, un ancien de l'entourage de M. Parizeau jusqu'à l'arrivée du Bloc québécois à Ottawa après le scrutin de 1993. M. Charland, fort de son expérience, s'était alors joint à la toute nouvelle équipe de Lucien Bouchard, chef de l'opposition aux Communes.

Gilbert Charland remplace Jean Royer, un vieux compagnon de route de Jacques Parizeau. Le nouveau premier ministre amène aussi avec lui sa secrétaire de presse, Marthe Lawrence, qui prend la place de Marie-Josée Gagnon. Un autre conseiller spécial auprès de M. Parizeau, Serge Guérin, a vidé les lieux pour accepter la présidence du Centre de recherche industrielle du Québec.

Un autre membre du cabinet de M. Parizeau, Michel Légère, ancien maire de Hull, coordonnateur du programme Route verte au Secrétariat à la jeunesse, a été nommé membre additionnel à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Eric Bédard, un autre conseiller spécial, a également quitté le bunker pour dénicher un emploi ailleurs.

Bob Dufour, ex-directeur général du Bloc, occupe maintenant la même fonction au Parti québécois.

Jean-Roch Boivin, un compagnon d'armes de la première heure de René Lévesque, en 1967, revient aux affaires dans le bureau du premier ministre Bouchard ainsi que François Leblanc, Pierre Boileau et Michel Carpentier, d'autres de l'époque de René Lévesque.

Collection de l'avocat Maurice A. Forget

Le Musée d'art de Joliette reçoit une donation de 1,1 million

Il y a longtemps qu'un musée canadien n'a obtenu gracieusement autant d'œuvres

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le Musée d'art de Joliette vient d'acquiescer l'importante collection d'art québécois de l'avocat montréalais Maurice A. Forget.

La valeur des 370 œuvres modernes et contemporaines remises à l'établissement a été fixée à plus de 1,1 million de dollars par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, l'organisme fédéral qui approuve ce genre de transactions. Le donateur va bénéficier d'avantages fiscaux.

Cette donation est la plus importante jamais reçue par le Musée d'art de Joliette et une des plus importantes au Canada au cours des dernières années. Ainsi, en 1994-1995, la collection permanente de l'établissement s'est enrichie de 125 œuvres, de plusieurs sources, d'une valeur de 700 000 dollars.

«C'est un des grands moments de ma vie d'historienne de l'art et de muséologue», explique France Gascon, directrice du musée. On voit rarement des acquisitions massives comme celle-ci. Cette collection offre un panorama complet de l'activité artistique contemporaine au Québec. On y voit le goût d'une époque, un esprit sérieux et éclairé progresser à partir de certains choix bien assurés.

La collection de M^e Forget couvre plus de quatre décennies de créations. Plus de 220 artistes canadiens et 24 étrangers y sont représentés. Les œuvres sur papier dominent (60 %), mais on y retrouve aussi 67 peintures, 16 sculptures, autant de collages, neuf assemblages, trois installations et même une affiche.

À peu près tous les grands noms de l'art québécois des années cinquante à nos jours sont représentés dans ce lot, notamment Angela Grauerholz, Raymond de April, Roberto Pellegrinuzzi, Geneviève Cadieux, Albert Dumouchel, Yves Gaucher, Betty Goodwin, Michel Goulet, Jacques Hurtubise, Fernand Leduc, Guido Molinari, Robert Roussil, Martha Townsend et Irene Whittome. Quelques œuvres du tournant du siècle y figurent également, par exemple un fusain de Suzor-Côté et deux aquarelles de William Brymner.

M^e Forget a contacté le musée il y a environ un an. Dans un communiqué émis par l'établissement la semaine dernière, il explique d'abord son choix par la complémentarité des deux collections, la sienne et celle du musée. «Il savait que nous nous complétons», dit la directrice qui ajoute

que les deux corpus «coïncident merveilleusement».

Mme Gascon avoue aussi qu'elle a été très agréablement surprise en constatant que le collectionneur avait respecté des critères semblables à ceux que se donnent les spécialistes de l'art et les conservateurs. «M^e Forget a collectionné comme un intellectuel, juge la directrice. Il a par exemple cherché des pièces qui lui permettent — qui nous permettent maintenant —, de réviser notre lecture de l'art des années cinquante et soixante en particulier.» Elle donne l'exemple de la production des femmes artistes de ces décennies, celle de Lise Gervais et de Rita Letendre notamment.

La collection Forget est également très éclectique. L'amateur éclairé — il constituait même des dossiers sur chacun de ses artistes — s'est intéressé aussi bien aux Automatistes qu'au mouvement Ti-Pop, autant aux très austères œuvres des Plasticiens qu'aux pièces plus lyriques ou même plus impertinentes des artistes de la galerie Graff, à Montréal.

M^e Maurice Forget a débuté au cabinet Martineau Walker en 1977. Presqu'en même temps, il a acheté ses premières œuvres dans le but pla-

nifié de constituer une collection. Au fil des ans, il l'a enrichie en se portant acquéreur d'œuvres des années cinquante et soixante sans pour autant négliger les créations contemporaines, au fur et à mesure de leur création.

Et M^e Forget ne s'est pas seulement intéressé aux œuvres. Il a conseillé également des galeries parallèles et siégé au conseil de nombreux organismes artistiques, dont le Centre international d'art contemporain. Il préside maintenant la Fondation des Amis du Musée d'art contemporain.

La collection Forget fera l'objet d'une exposition et d'un catalogue lorsque le Musée d'art de Joliette aura amassé les fonds nécessaires. La moitié des salles de cet établissement expose en permanence des œuvres de son importante collection permanente qui en compte environ 6000, ce qui a également joué dans la décision du donateur d'envoyer ses trésors là, plutôt qu'ailleurs.

Cet établissement est le plus important musée d'art situé à l'extérieur des grands centres du Québec. Le ministère du Patrimoine canadien lui a versé un montant de près de 21 000 dollars qui permettra d'aménager des espaces d'entreposage pour les 370 nouvelles acquisitions qui viennent l'enrichir encore davantage.

loto-québec		RÉSULTATS	
6/49		loto-québec	
Tirage du	96-01-27	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	2 500 126,00 \$	
5/6+	11	68 185,20 \$	
5/6	333	1 801,90 \$	
4/6	17 261	66,60 \$	
3/6	316 291	10,00 \$	
Numéro complémentaire: 19		Ventes totales: 18 140 360,00 \$	
		Prochain gros lot (approx.): 2 100 000,00 \$	
		Prochain tirage: 96-01-31	
SELECT		RÉSULTATS	
6/49		loto-québec	
Tirage du	96-01-27	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	0	16 531,70 \$	
5/6	12	2 296,00 \$	
4/6	766	67,10 \$	
3/6	13 939	5,00 \$	
Numéro complémentaire: 15		Ventes totales: 632 043,00 \$	
		Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$	
		Prochain tirage: 96-02-02	
EXtra		RÉSULTATS	
Super 7		loto-québec	
Tirage du	96-01-27	GAGNANTS	LOTS
7/7	1	12 000 000,00 \$	
6/7+	3	80 947,60 \$	
6/7	89	2 387,50 \$	
5/7	5 115	148,30 \$	
4/7	110 972	10,00 \$	
3/7+	97 903	10,00 \$	
3/7	925 371	partic. gratuite	
Numéro complémentaire: 40		Ventes totales: 13 238 048,00 \$	
		Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$	
		Prochain tirage: 96-02-02	
EXtra		RÉSULTATS	
Super 7		loto-québec	
Tirage du	95-01-26	GAGNANTS	LOTS
7/7	0	1 000 000,00 \$	
6/7+	0	16 531,70 \$	
6/7	12	2 296,00 \$	
5/7	766	67,10 \$	
4/7	13 939	5,00 \$	
Numéro complémentaire: 15		Ventes totales: 632 043,00 \$	
		Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$	
		Prochain tirage: 96-02-02	

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent du verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

DALLAIRE VA TÉMOIGNER DEVANT LA JUSTICE BELGE

Bruxelles (AFP) — L'ancien commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), le major-général canadien Romero Dallaire, a annoncé qu'il allait témoigner devant la justice militaire belge sur les circonstances de la mort en avril 1994 de dix Casques bleus belges. Leur commandant, le colonel belge Luc Marchal, qui était alors le principal adjoint du général Dallaire, doit être traduit prochainement en Belgique devant la Cour militaire pour homicide volontaire par défaut de prévoyance ou de précaution. «Je m'apprete à répondre la semaine prochaine aux questions des enquêteurs militaires belges», a déclaré le général canadien dans un entretien publié samedi par le quotidien *Le Soir*. Revenant sur la journée du 7 avril 1994, au cours de laquelle dix commandos belges ont été assassinés par les forces armées rwandaises (FAR), le général Dallaire souligne que la situation à Kigali était «exceptionnellement confuse». «Ce matin-là, (...) je savais seulement que certains en difficulté», dont des Belges (au camp Kigali des FAR et à l'aéroport), des Ghanéens et Togolais, précise-t-il.

LA GRÈCE PRÊTE À UN COMPROMIS SUR LE NOM DE LA MACÉDOINE

Athènes (AFP) — Le nouveau gouvernement grec envisage un compromis sur le dossier du nom de la Macédoine et compte sur un règlement «vers la fin février», a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Théodore Pangalos, dans un entretien publié hier par l'hebdomadaire *To Vima*. Athènes, qui doit reprendre en février des négociations à l'ONU avec Skopje, «discute sur un nom composé», comprenant le terme de Macédoine, en dépit de son refus affiché d'ouvrir les pourparlers sur la base de cette solution, déclare M. Pangalos. M. Pangalos, qui avait réaffirmé vendredi cette position officielle, excluant que les négociations s'engagent sur un nom comprenant le terme de Macédoine ou un de ses dérivés, révèle que son prédécesseur, Carolos Papoulias, à lui-même donné mandat à la représentation grecque à l'ONU pour discuter d'un compromis.

PAPANDRÉOU VA MIEUX

Athènes (AFP) — L'état de santé de l'ex-premier ministre grec Andréas Papandréou, hospitalisé depuis le 20 novembre dernier, «évolue de manière satisfaisante», a indiqué hier un bulletin médical. C'est la première fois depuis près de deux mois que ce bulletin, issu quotidiennement par le centre cardiologie Onassis, rend compte d'une telle évolution «satisfaisante» de la santé de M. Papandréou, jusque là régulièrement qualifiée de «stationnaire». M. Papandréou, 76 ans, qui a démissionné le 15 janvier dernier de ses fonctions, était entré dans une phase de stabilisation fin décembre, après une série d'aggravations provoquées par des infections secondaires, qui avaient fait redouter le pire à ses médecins. Les fonctions respiratoire et rénale du patient continuent toutefois d'être périodiquement assistées par des machines, selon le dernier communiqué.

L'ÉGLISE ARGENTINE RENONCE AU SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT

Buenos Aires (AFP) — L'Église catholique argentine a décidé de renoncer au soutien financier de l'État auquel elle a droit selon la constitution, afin de s'assurer une plus grande indépendance vis-à-vis du gouvernement, a annoncé hier un responsable de l'épiscopat argentin. L'Église catholique, reconnue comme étant l'Église officielle par la constitution argentine, devait recevoir cette année 8,5 millions de dollars. Cette décision a été prise il y a quelques mois par l'épiscopat dans le but de parvenir, à terme, à l'autofinancement grâce au seul denier du culte, a précisé l'évêque Desiderio Collino, président du Conseil des affaires économiques de l'épiscopat. Des évêques argentins dénoncent régulièrement le coût social de la politique d'ajustement du président argentin Carlos Menem.

LE PDS HAUSSE LE TON CONTRE FINI

Rome (AFP) — Le Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-communiste) a haussé le ton, hier, contre le dirigeant post-fasciste Gianfranco Fini qu'il accuse d'avoir transformé le débat politique en Italie en affrontement entre «coalitions de centre-gauche et d'extrême-droite». Le numéro deux du PDS, M. Walter Veltroni, commentant, dans des déclarations publiques à Rome, le refus du président de l'Alliance nationale (AN) de souscrire à un compromis avec la gauche sur les réformes constitutionnelles à entreprendre, a déclaré qu'il y avait «une grande nouveauté dans la politique italienne». «Alors que le 27 mars 1994 (date des dernières élections législatives), il y avait un affrontement entre une coalition de gauche et une autre de centre-droit, a-t-il expliqué, aujourd'hui l'affrontement se produit entre une grande coalition de centre-gauche et une autre d'extrême-droite». C'est Fini et non Silvio Berlusconi qui dirige l'orchestre au sein du Pôle de la Liberté, l'alliance que dirige le magnat de la télévision privée, a encore accusé M. Veltroni.

ÉLECTIONS EN ULSTER: LE SINN FEIN N'EXCLUT AUCUNE OPTION

Londonderry (AFP) — Le Sinn Fein (aile politique de l'IRA) n'exclut aucune option, y compris un boycottage, pour les élections qu'entend organiser en Ulster le gouvernement britannique, a déclaré hier le numéro deux du Sinn Fein, Martin McGuinness. Les nationalistes se sont déjà opposés cette semaine à une telle élection. Mais le Sinn Fein «n'a pas peur d'une élection», a toutefois affirmé M. McGuinness à Londonderry (ouest de l'Ulster), lors d'un rassemblement de 10 000 personnes pour le 24e anniversaire de «Bloody Sunday» (13 civils tués par les parachutistes britanniques qui ont tiré sur une manifestation nationaliste). Les partis nationalistes se sont vivement opposés cette semaine au projet britannique d'élection d'un forum qui serait, selon John Major, un «passerelle pour des pourparlers» multipartites sur l'Ulster. Aucun parti cependant n'a indiqué qu'il boycotterait l'élection. «Les unionistes veulent une Assemblée. Le gouvernement britannique veut leur donner une Assemblée. Nous ne ferons pas partie de leur Assemblée. Nous continuerons à défier, démasquer, faire face au gouvernement britannique», a affirmé Martin McGuinness.

La France pourrait annoncer la fin de ses essais nucléaires

Paris (AFP) — La France, après avoir procédé samedi soir à un 6e essai nucléaire dans le Pacifique, devrait faire savoir dans les tout prochains jours si elle met un terme définitif à sa campagne de tirs.

L'annonce pourrait en être faite rapidement par le président Jacques Chirac, après le verdict des experts qui estiment avoir besoin d'au moins 48 heures pour évaluer les résultats du dernier essai effectué sur l'atoll de Fangatofa, et à la veille de sa visite d'Etat aux États-Unis.

Devant le corps diplomatique, Jacques Chirac avait déclaré en début d'année que cette ultime série de tests nucléaires se terminerait avant la fin février. Auparavant, le président avait publiquement envisagé de ramener à six le nombre d'essais prévus, initialement programmés à huit.

Ce sixième essai, le plus puissant (près de 120 kilotonnes) depuis le premier de cette ultime série le 5 septembre, est, comme les précédents, destiné «à garantir la sûreté et la fiabilité des armes» nucléaires françaises, selon le communiqué officiel du ministère de la Défense ayant annoncé samedi soir ce nouveau test.

Mais plus précisément, il semble que ce nouvel essai, de par sa puissance, était destiné à valider la tête nucléaire TN-75 devant équiper les prochains missiles français qui doivent être embarqués sur les sous-marins nucléaires.

Le 2 octobre, la France avait procédé à un essai d'une puissance voisine (moins de 110 kilotonnes), et trois semaines plus tard, le 27 octobre, un autre de moins de 60 kilotonnes, qui, selon les experts, entraient dans le cadre de cette validation.

Faute de données scientifiques publiques, la puissance du dernier essai peut signifier que les résultats des deux tests d'octobre n'étaient pas suffisamment concluants, ou, au contraire, que ce sixième tir parachève la mise au point des nouveaux missiles stratégiques français.

En annonçant en juin la reprise des essais nucléaires, Jacques Chirac avait également précisé que la France s'engageait à signer le traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT, Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty), actuellement en cours de négociation à Genève et qui doit être conclu d'ici à la fin de l'année.

La France a d'ores et déjà fait savoir qu'elle militerait au sein de ces négociations pour que cette interdiction inclue également les essais inférieurs à un kilotonne, c'est-à-dire ceux réalisables en laboratoire et non détectables par des sismographes.

Cette dernière prise de position avait en outre pour objectif de tenter de calmer les virulentes protestations internationales après la reprise des essais français.

Comme lors des tirs précédents, dès le sixième essai connu, l'Australie, la Nouvelle Zélande et le Japon l'ont

immédiatement condamné.

Le premier ministre australien, Paul Keating, l'a qualifié d'«action irresponsable (qui) envoie le pire message aux Nations aspirant à posséder l'arme nucléaire». Ce nouvel essai, a-t-il ajouté, «gêne les efforts faits pour le désarmement et la non-prolifération».

La France, comme la plupart des 185 pays membres de l'ONU, a donné son accord au renouvellement indéfini du Traité de non prolifération nucléaire (TNP) qui prévoit notamment la signature du CTBT et des transferts de technologie pour un usage civil du nucléaire de la part des pays autorisés à disposer d'armes nucléaires (États-Unis, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne) vers ceux qui ont définitivement renoncé à en posséder.

Le premier ministre néo-zélandais, Jim Bolger, a considéré comme «scandaleuse» l'insistance «de la France à poursuivre ses essais».

Le premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto, a jugé «très regrettable», le dernier essai français. «Nous devons mettre fin (aux essais français) en nous appuyant sur l'opinion internationale», a-t-il ajouté.

En décembre, une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU a implicitement condamné la France pour la reprise de ses essais nucléaires, résolution votée notamment par dix des quinze partenaires de Paris au sein de l'Union européenne.

Des juifs éthiopiens en colère

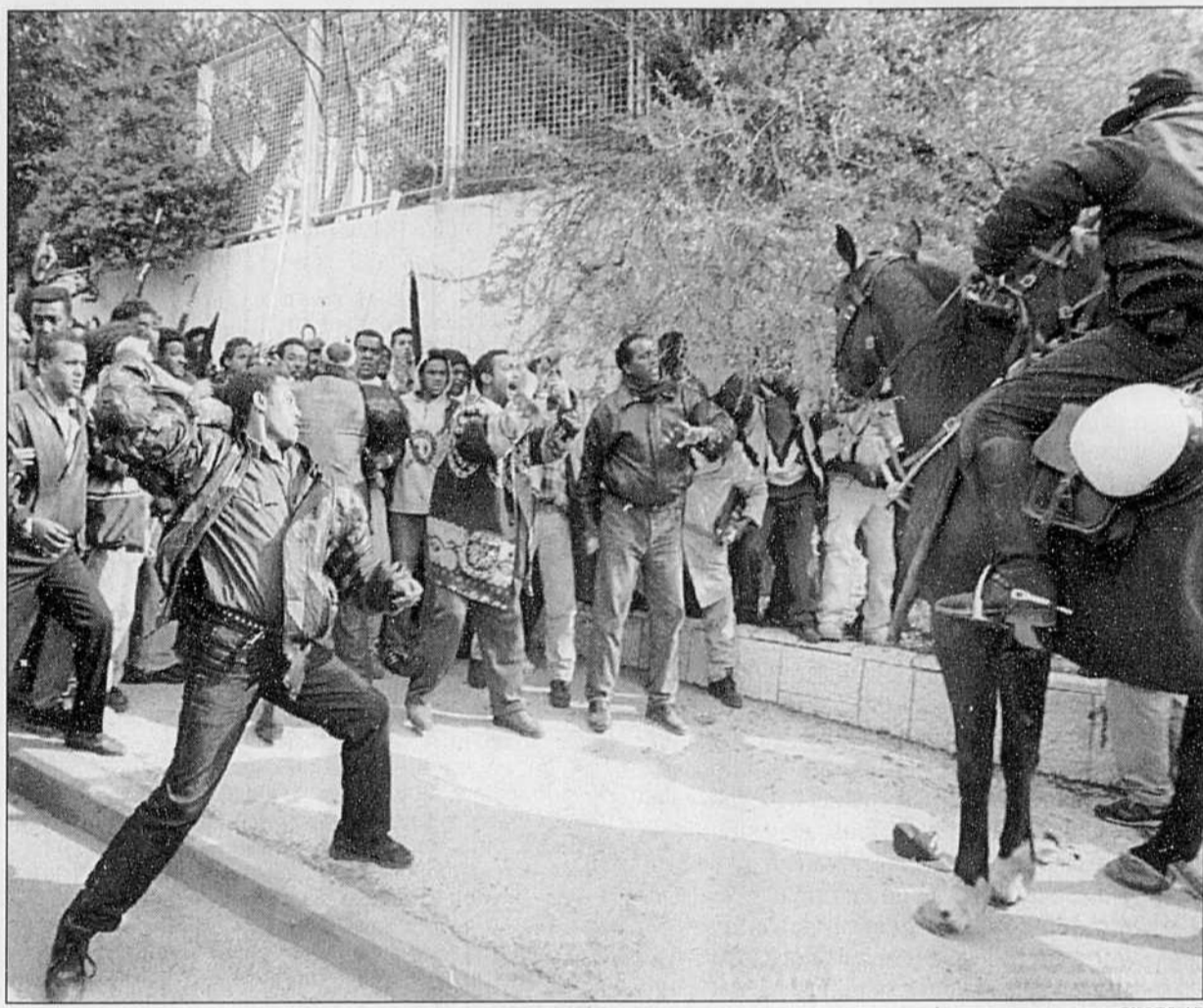


PHOTO AP

DES CENTAINES de juifs d'origine éthiopienne et de policiers ont été blessés hier lors d'une violente manifestation devant la présidence du Conseil à Jérusalem pour protester contre une pratique discriminatoire du ministère de la Santé. La presse israélienne avait révélé la semaine dernière que les dons de sang de juifs éthiopiens étaient automatiquement détruits par crainte du sida sans que les donneurs en soient avertis. La Banque du sang avait justifié cette pratique par le fait que le taux de séroposivité est au moins quarante fois supérieur chez les juifs d'Éthiopie que la moyenne nationale (0,02 %). Cette affaire a fait déborder la coupe d'amertume dans une communauté qui se plaignait déjà d'être victime de toutes sortes de discriminations. La manifestation, commencée dans le calme, a tourné à l'émeute. Faisant usage de grenades lacrymogènes et de canons à eau, la police a d'abord réussi à refouler les milliers de manifestants qui tentaient de forcer les barrages, aux cris de: «Nous ne voulons pas être stigmatisés», «Halte au racisme». Plusieurs dizaines de manifestants ont été blessés par les coups de matraque des policiers qui en ont arrêté huit. Mais en fin de journée, ils n'étaient plus que trois sous les verrous.

Compte à rebours pour sauver l'ONU de la faillite

Les États membres doivent 2,3 milliards

New York (AFP) — Un véritable compte à rebours est enclenché pour trouver une solution à la crise financière des Nations unies, menacées de faillite imminente si les États-Unis ne s'acquittent pas rapidement de leurs contributions impayées.

D'ores et déjà, les diplomates travaillant sur une réforme du financement de l'organisation internationale redoutent que la faillite n'intervienne avant même un accord sur les mesures à prendre pour éviter une telle situation.

«Il y a encore beaucoup d'opinions différentes sur chaque question», examinant par exemple l'évaluation des contributions des pays membres mais aussi le système de recouvrement, a indiqué un diplomate japonais à l'AFP.

«Le jour des comptes se rapproche», a averti la semaine dernière le responsable des finances de l'ONU Joseph Connor. Les Nations unies devraient manquer de liquidités dans trois mois environ.

Le problème à régler dans l'immédiat est l'accumulation des arriérés de contributions dues par les États membres, qui s'élèvent à 2,3 milliards de dollars, dont 1,2 milliard dus par les États-Unis, principal débiteur de l'ONU.

Un nombre croissant de pays, auxquels se seraient joints certains responsables du secrétariat général de l'ONU, considèrent à présent que le seul moyen de faire réagir Washington serait que les Nations unies se déclarent en cessation de paiement et ferment leurs portes.

Un diplomate latino-américain a même suggéré que le siège de l'ONU déménage en dehors des États-Unis. La ville de New York bénéficie chaque année de 3,6 milliards de dollars de retombées économiques grâce à la présence des Nations unies au cœur de Manhattan.

«Cela provoquerait une réaction du (maire de New York Rudolph) Giuliani et du (gouverneur de New York George) Pataki», estimait ce diplomate. L'ambassadeur des États-Unis à l'ONU Madeleine Al-

bright, prévenue de l'intention d'États membres de passer en force, aurait répliqué que «cela n'est d'aucune aide».

Mais en refusant d'apporter les fonds nécessaires à des initiatives qu'ils soutiennent à l'ONU, les États-Unis sont déjà en train de perdre leur crédibilité, soulignent des diplomates.

La mission américaine aux Nations unies fait porter la responsabilité de cette situation au Congrès à majorité républicaine qui refuse de débloquer des fonds tant que l'ONU n'a pas décidé de sérieuses coupes budgétaires.

La faillite «est dans tous les esprits» au sein du groupe de l'Assemblée générale de l'ONU chargé des finances, selon le diplomate japonais. Mais «peut-être ne sert-il à rien de discuter de toutes ces choses si nous n'avons pas un ferme engagement qu'elles seront appliquées», ajoutait-il, dans une allusion implicite au comportement des Américains.

La mission américaine a mal accueilli cette semaine une initiative de l'Union européenne préconisant des pénalités contre les États membres qui ne paient pas leurs contributions à temps. Selon ces propositions, les pays perdraient leur droit de vote s'ils n'ont pas réglé leurs contributions depuis deux ans, au lieu de trois comme c'est le cas actuellement. Des intérêts seraient en outre calculés sur les arriérés.

L'UE envisage également une nouvelle échelle de contributions, basée sur la capacité de chacun des 185 États membres à payer, selon laquelle les États-Unis et la Russie paieraient moins, tandis que des pays comme la Chine, le Japon et l'Allemagne paieraient davantage.

De son côté, le Japon propose que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie) s'acquittent d'un «surcoût substantiel» pour le privilège de bénéficier d'un droit de veto.

Paris condamne le coup d'État au Niger

Niamey (AFP) — Une junte dirigée par le chef d'état-major de l'armée, le colonel Ibrahim Barré Maïnassara, a pris le pouvoir samedi au Niger à la faveur d'un coup d'État qui a fait cinq morts, renversant le président démocratiquement élu Mahamane Ousmane.

Ancienne puissance coloniale et principal partenaire commercial du Niger, la France a condamné ce putsch, qui a également fait sept blessés, suspendu sa coopération civile et militaire et réclame la «restauration de la légalité constitutionnelle».

Le président Ousmane, élu en avril 1993, ainsi que le gouvernement, ont été destitués, les partis politiques et la Constitution, adoptée par référendum en décembre 1992, suspendus jusqu'à nouvel avis, le Parlement dissous. L'état d'urgence et le couvre-feu ont été instaurés.

M. Ousmane, premier président élu démocratiquement depuis l'indépendance du pays en 1960, après près de 20 ans de régime militaire, a été placé en «résidence surveillée» dans une villa de la capitale. Plusieurs autres personnalités ont été arrêtées, dont le premier ministre Hama Amadou.

Le colonel Maïnassara, nommé à la tête d'un Comité national de salut, investi de tous les pouvoirs après le coup, a justifié son action par les «périls majeurs» qui menaçaient, selon lui, le Niger. Ce pays sahélien enclavé est un des plus pauvres du monde.

Le nouvel homme fort a stigmatisé les «ambitions personnelles, l'intolérance, le clientélisme et la gabegie» des anciennes autorités.

L'armée semble avoir été exaspérée par la cohabitation houleuse, depuis près d'un an, entre le chef de l'État et son premier ministre Hama Amadou, issu de l'ex-parti unique (1974-93), le Mouvement national pour la société de développement (MNSD).

Le chef de l'État avait été contraint de choisir M. Amadou après la victoire de ses opposants aux législatives anticipées de janvier 1995, qu'il avait lui-même convoquées. Les deux hommes se sont livrés une guerre sans merci qui, à plusieurs reprises, a paralysé le fonctionnement des institutions et perturbé l'activité économique.

Dans le même temps, une crise économique et sociale sans précédent frappait la population. Les fonctionnaires, par exemple, traînent plusieurs mois d'arriérés de salaires.

Il y a six mois, le chef de l'État avait refusé pendant de longues semaines de convoquer le Conseil des ministres, pour protester contre la nomination de hauts responsables administratifs, souhaités par son premier ministre.

La Cour suprême avait désavoué le 16 janvier le président Ousmane, qui avait refusé de promulguer la loi de finances 1996, transmise par l'Assemblée nationale fin décembre, arguant que le texte comportait un «ensemble d'imperfections majeures».

De nombreux habitants de Niamey sont sortis dans les rues hier pour saluer les patrouilles militaires.

Arafat obtient un accord de paix avec le Hamas

Gaza (AFP) — Le président palestinien Yasser Arafat est parvenu à un nouvel accord de réconciliation avec le Hamas, principal mouvement islamique d'opposition, a-t-on appris hier de source officielle.

En vertu de cet accord, M. Arafat a autorisé le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) à ouvrir un bureau d'information à Gaza et à publier un journal, ont précisé des responsables du Hamas et de l'Autorité nationale palestinienne.

M. Arafat a aussi ordonné la libération de 15 militants du Hamas, dont une figure de proue du mouvement, Ahmed Namir Hamdane, détenu depuis deux mois pour l'avoir critiqué lors d'un prêche, selon des dirigeants du Hamas.

Selon une source palestinienne, M. Arafat a demandé en échange au mouvement intégriste de continuer de s'abstenir de mener «des activités qui pourraient embarrasser l'Autorité palestinienne», en référence aux attentats anti-israéliens lancés à partir des territoires autonomes.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un accord conclu lors d'une rencontre de 90 minutes vendredi à Gaza entre M. Arafat et trois dirigeants du Hamas, MM. Mahmoud al-Zahar, Sayed Abou Msameh et Mohamad Chamaa, ont indiqué des responsables des deux parties.

Aux termes de cet accord, un comité de liaison, chargé de régler les différends et de préparer les élections municipales dans les territoires autonomes, a été créé.

É D I T O R I A L

L'homme de l'État québécois

Lise Bissonnette

Jacques Parizeau quitte aujourd'hui une vie politique qui, heureusement, n'a pas été toute sa vie. Comme le Churchill qu'il a admiré, il a eu d'autres intérêts, il n'a occupé le devant de la scène que brièvement, d'une façon que l'histoire retiendra non seulement forte, mais déterminante. Rarissimes sont les politiciens qui y arrivent. Comme lui, d'ailleurs, ils ne sont généralement pas politiciens.

Ils sont des personnes, au destin singulier. Celui de Jacques Parizeau, au moment du bilan, emprunte quelque fatalité aux héros de romans existentialistes, habilités d'idées aussi justes que belles mais trahis par leur condition humaine et celle d'autrui. Jacques Parizeau voyait grand pour le Québec, il aura souvent été, sans le vouloir bien sûr, son propre

meilleur ennemi. Ce paradoxe atteint presque au tragique quand on mesure, trente-cinq ans après son arrivée comme conseiller dans les parages du gouvernement du Québec, ce que sont devenus les deux grands objectifs qui l'animaient. Le bien-être collectif, à ses yeux, devait passer par la création d'un État québécois moderne et fort, et par le développement d'une élite d'affaires de langue française: elle manquait cruellement à un Québec en pratique colonisé de l'intérieur par un *establishment* qui semblait inamovible. On n'en finit plus, ces jours-ci, de rappeler aux plus vieux et d'enseigner aux plus jeunes comment Jacques Parizeau, et un petit groupe de révolutionnaires tranquilles, ont doté le Québec d'instruments majeurs d'intervention de l'État dans l'économie, comme la nationalisation de l'électricité, la Caisse

M. Parizeau a servi de grandes causes, leur a nué parfois, mais les a fait avancer

de dépôt et placement du Québec, la Société générale de financement, la Société de développement industriel, etc. On rappelle aussi comment Jacques Parizeau, pédagogue naturel et brillant économiste, a formé à l'École des Hautes Études Commerciales des générations de jeunes gens qui ont trouvé place dans ces institutions d'État, ou dans l'entreprise privée. Les mêmes jeunes gens allaient profiter à la fin des années 70, des Régimes d'épargne-actions inventés par Jacques Parizeau pour capitaliser les entreprises en développement et enseigner aux Québécois à vider leur «bas de laine» pour s'initier à l'aspect dynamique de «l'argent». Devenu ministre des Finances sous le premier gouvernement du Parti québécois, l'ancien technocrate voyait d'un côté grandir son cher État; de l'autre l'ancien professeur voyait prospérer sa chère «garde montante». Le bonheur.

Jusqu'à ce que les deux n'entrent en collision. Une fois parvenue à égalité, ou presque, avec l'ancien *establishment*, l'élite d'affaires du Québec a commencé à bouder l'État, à lui reprocher d'être trop pesant, trop interventionniste, à rêver de le démanteler en bonne partie. La dette publique aidant, le ministre des Finances du mandat de 1981 puis le premier ministre de 1994 leur a donné un peu raison, mais le cœur n'y était pas. Le pire aura toutefois été pour M. Parizeau de voir ses protégés des milieux d'affaires s'opposer en forte majorité à son projet de souveraineté pour le Québec, qui lui semblait la suite logique de leur affirmation économique. Les artistes et les intellectuels, qu'il aimait et fréquentait mais qui n'avaient guère de place dans son État, adhéraient aisément à ses convictions. Les gens d'affaires, pour lesquels il avait voulu construire cet État, lui disaient non, à quelques tièdes exceptions près. Ses deux rêves de départ se sont largement réalisés, mais l'un a saboté la plénitude de l'autre, a empêché son État fort de devenir un État souverain.

Technocrate, professeur, ministre des Finances, Jacques Parizeau aura surtout été, pour l'histoire, «indépendantiste d'une pièce», comme le résumera René Lévesque. Là encore, il portait en lui l'un des

freins à son idéal. Jamais le mouvement souverainiste n'aurait eu la crédibilité nécessaire pour grandir et prendre le pouvoir, en 1976, s'il n'avait pu profiter des ses balbutiements de la caution intellectuelle que lui apportait Jacques Parizeau, économiste de premier plan, issu d'une solide bourgeoisie canadienne-française, courtois par le gouvernement fédéral, offrant un si fort contraste avec les humanistes et littéraires chevelus qui entouraient René Lévesque, ou les bruyants provocateurs que rassemblait Pierre Bourgault. Le mélange, chez Jacques Parizeau, d'un vieux fond «patriote» — celui qui l'a fait déraiper au soir du 30 octobre 1995 — et de la froide logique qui ne voyait de véritable État que dans la pleine souveraineté, en faisait un pivot du nouveau nationalisme. Mais pour porter un projet politique de cette ampleur, il faut du flair, de l'instinct, de la tactique, un sens des aléas de la vie collective, des reculs à consentir parfois pour mieux avancer. Des talents que n'a jamais eus Jacques Parizeau. Quand il a pris la tête du mouvement souverainiste en 1988, les étoiles se sont alignées et bousculées pour le servir: la mort de l'Accord du lac Meech, le NON pancanadien au référendum de Charlottetown, l'arrivée de Jean Chrétien à la tête du gouvernement fédéral en même temps que l'éclatante victoire du Bloc québécois. Mais le Parti québécois, sous M. Parizeau, n'accumulait que des demi-succès: il «chauffait» les libéraux à l'élection provinciale de 1989 qu'il aurait pu gagner, il remportait l'élection de 1994 en récoltant bien moins de suffrages que le Bloc l'année précédente, il se lançait nettement perdant dans la campagne référendaire. C'est que le chef traînait derrière le parti, que la confiance manquait, que «l'indépendantisme d'une pièce» faisait peur, que Jacques Parizeau était devenu un handicap pour la cause qui lui tenait le plus à cœur, comme la suite et fin du référendum l'a montré. Ce ne doit pas être un paradoxe facile à vivre.

Le Jacques Parizeau premier ministre est celui dont on parle le moins, tant le référendum a fait oublier les autres affaires de l'État. Il a mis en marche quelques réformes dont on ne sait si les plus ambitieuses, comme la décentralisation ou l'équité salariale, ont des chances de réussir. Mais il est assez évident que, malgré sa bonne volonté et ses repentirs avoués, il restait un jacobin centralisateur, ou un gaullois individualiste, qui avait de la difficulté à se plier au style contemporain de gestion des affaires publiques, fait d'interminables consultations, du respect sacré de la «participation», de génuflexions devant les groupes d'intérêts, et de décisions qui doivent être collégiales ou en avoir l'apparence. Il gouvernait comme en soixante, imprévisible, brutal, à coup d'astuces peu réfléchies et d'automatismes partisans qui, comme les monarques, ont fait leur temps.

Avec lui, s'estompe de la place publique un exceptionnel sens de l'État, hérité de la grande tradition européenne. Il exige décorum et distance, mais aussi et surtout un respect profond de l'acte de gouverner, une conviction qu'il s'agit là non pas d'un mal nécessaire mais d'un levier pour changer la vie. Les Québécois n'ont pas aimé Jacques Parizeau d'amour tendre, il les a souvent déçus, ils l'ont souvent déçu, ils se séparent en politique sans s'être jamais compris vraiment. Mais il a largement contribué à changer leur vie pour le mieux, à leur donner des aspirations collectives, à les soutenir, à leur apprendre à y tenir. Ils le savent. Et c'est sans doute, pour un homme qui ne courtisait pas les bons sentiments, ce qui compte.

LETTRES

Tragédie inacceptable

Trois fillettes ont perdu la vie et deux de leurs sœurs sont toujours entre la vie et la mort. Leur mère a aussi été assassinée. Nos pensées vont vers les enfants du voisinage, qui étaient leurs amis et qui doivent vivre un tel deuil à un si jeune âge.

Quatre tuées, deux autres luttant pour leur vie, toutes victimes d'actes de violence et de cruauté, perpétrés par un père et un mari. C'est une perte immense, une tragédie dont le sens nous échappe, incompréhensible, inacceptable...

En tant que famille des victimes, nous constatons qu'il s'agit encore une fois d'un cas de violence familiale et conjugale, que rien ne peut excuser, et nous dénonçons cette situation de toutes nos forces. Notre société est encore une fois en présence d'un homme qui s'arroge le droit d'abuser de sa femme et de ses enfants et d'en disposer comme il l'entend, et elle doit dénoncer cet état de fait.

Notre nièce et nos cousines ont été les victimes d'un homme désespéré, dont la vision déformée des choses de la vie l'a conduit à passer sa frustration et sa rage sur ses proches. Combien d'autres familles courent le danger de subir le même sort?

En tant que parents, nous sentons le besoin de nous demander et de de-

mander à tous comment nous traitons nos enfants. Ce crime révoltant nous rappelle que notre amour de nos enfants ne doit pas reposer sur une volonté de contrôle et de domination.

Finalement, nos plus sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont exprimé leur sympathie devant cette tragédie. Notre plus cher vœu est que la mort d'une mère et de ses enfants n'aura pas été complètement vaine et que nous, leurs amis, leurs parents et leurs voisins, commémoreront leur mémoire en appuyant les individus et les organismes qui luttent contre la violence familiale et conjugale dans notre société.

Loulou Talhami, Samir Talhami et Eliana Talhami-Patsouras (La tante et les cousins des victimes, Aïda El Tomi et ses filles Laïla, 2 ans, Hend, 7 ans et Houïdad, 13 ans. Leurs sœurs, Sabrina, 18 ans, et Batul, 9 ans, sont dans un état critique).

Samir Talhami

Outremont, 24 janvier 1996

Édifiant et révélateur

Dans le compte rendu de Paule Des Rivières sur le Colloque sur l'Unité Canadienne tenu récemment à McGill je relève cette perle d'un certain Andrew Coyne du *Globe and Mail* qui aurait déclaré aux 1000 personnes présentes à cette assemblée qu'un

autre vote sur l'Indépendance du Québec constituerait «un abus de processus démocratique».

Alors là, «un abus de processus démocratique»... c'est une trouvaille qui en dit long sur l'état d'esprit de ces gens rassemblés «démocratiquement» pour parler et évoquer des scénarios catastrophiques qui considèrent le recours à la force et l'usage de l'armée pour protéger le Canada de la menace séparatiste. On suppose en les écoutant que la démocratie a elle aussi ses limites, et qu'il faut bien se résoudre éventuellement à avoir recours à la guerre et pourquoi pas à la guerre civile, à l'occupation militaire du territoire des opposants, à son morcellement et patati et patata.

On peut composer avec des adversaires éclairés, décidés, articulés, convaincus de leur bon droit. Mais comment discuter avec une bande d'énergumènes galonnés, diplômés, hystériques et malfaisants, qui ne rêvent que de Yougoslavie éclatée, de Liban Broyé, de Tchétchénie écrasée, là où les indépendantistes québécois proposent des compromis civilisés, des partenariats complexes et démocratiques. Bel exemple de démocratie que vous nous donnez-là Messieurs Dames de McGill! Édifiant... très édifiant... et révélateur.

Clément Sauriol

Montréal, 24 janvier 1996



LE MONDE

Deux lettres à écrire

Si vous n'aimez pas écrire, ne lisez pas ceci: vous pourriez être pris d'une irrésistible envie de rédiger deux lettres. L'une à l'ambassade de Chine, l'autre à celle d'Allemagne.

En Chine, si la justice ne lui impose pas une nouvelle peine — ce qui n'est pas impossible — Wei Jingsheng sortira de prison en 2010. Il aura alors 60 ans et de 1979 à 2010 il aura passé presque tout son temps en prison. Son crime? Dans le langage officiel: «incitation contre-révolutionnaire» et «conspiration en vue de renverser le gouvernement»; en fait, il s'agit d'un de ces salauds d'intellectuels qui réclament plus de liberté.

C'est quelqu'un de très gênant, Wei Jingsheng, et pour tout le monde. Quelqu'un qui ne veut pas comprendre, qui se refuse à entrer dans nos schémas commodes où «l'instauration d'un-nouvel-ordre-économique-mondial-est-synonyme-d'accroissement-des-libertés-et-de-la-démocratie-mesure-que-les-totalitarismes-des-dictatures-socialistes-reculent-et-que-progresse-la-marche-glorieuse-du-capitalisme-triompphant.» (Ouf!) Bref: un irrécupérable empêcheur de faire la révolution ou du commerce en rond. Un chipoteur, pas content avant, pas plus content maintenant.

Les yeux fixés sur la répression de Tiananmen, il pense que la nouvelle donne économique de la Chine signe l'avènement d'une dictature nouveau genre, celle des billets verts. Alors il dénonce, il crie. Il a même osé, alors qu'il venait de sortir de prison en 1994 — il y était depuis 15 ans — s'entretenir avec un responsable américain des Droits de l'homme. Irrécupérable, je vous dis. Rien à faire avec des individus pareils: on l'a donc remis en prison aussi sec. Et presque tout le monde ferme les yeux, pour continuer à échanger avec ce fabuleux marché que représente la Chine.

Dans ce contexte, il y a bien des prétendants à la palme de la déclaration la plus nulle et abjecte sur le cas Jingsheng. Je propose de la décerner à Alain Juppé, premier ministre français, qui a déclaré que tout cela était bien triste mais que, comme Jingsheng est privé de ses droits civiques,



NORMAND BAILLARGEON

le dissident n'était pas autorisé à s'exprimer librement.

Je l'imagine volontiers poursuivant: «Et voilà un problème de réglé, messieurs; et maintenant, si on revenait à ce contrat que la France doit signer avec la Chine?»

Bon, c'est la première lettre. Vous saurez bien la rédiger. Et maintenant, la deuxième.

Dans le *Times* du 13 janvier, on annonce qu'il n'y aura pas de réhabilitation d'Ossietzky. Bonn n'a pas démenti.

Carl von Ossietzky était Allemand. Il est mort en 1938, dans un camp de concentration nazi. Il était alors, et depuis 1935, Prix Nobel de la Paix.

Lui aussi était un de ces salauds d'intellectuels jamais content. Pensez donc: directeur d'une revue pacifiste, *Weltbühne*, ce rouspéteur n'était pas d'accord, dès les années 20, avec la politique d'Hitler. Il la trouvait militariste. On trouve cela incompréhensible aujourd'hui, alors qu'on sait bien que cette politique visait seulement à assurer au monde un splendide Ordre Nouveau et à mettre sur pied un Reich millénaire où tous les humains seraient heureux — les humains parce que bien sûr, les Juifs, les Gitans, comme chacun sait... Et pourtant c'est ainsi. Ossietzky trouvait qu'Hitler était trop porté sur les armes à feu.

Devant tant de mauvaise foi, le régime nazi n'avait évidemment pas le choix. Dans la foulée de la nécessaire et justifiée répression qui suivit l'incendie du Reichstag par les communistes, la justice de son pays l'incarcéra. On espérait beaucoup de cet emprisonnement pour sa réhabilitation. Rien n'y fit: cet entêté, comme Jingsheng, était impossible à réduquer.

Ce qui prouve bien, soit dit entre nous, qu'il ne faut pas discuter avec ces gens-là.

Tenez, encore une autre preuve. Hermann Göring, dans sa légendaire magnanimité, avait été jusqu'à lui faire, en 1935, une offre généreuse. Il alla donc trouver Ossietzky en prison — et quelle émotion s'empare alors de nous à la pensée de ce phare de l'Ordre Nouveau s'abaissant jusqu'à aller trouver ce chien galeux dans sa geôle: pour un peu, on en pleurerait — et lui proposa la liberté s'il consentait à refuser le Nobel. Le renégat aurait alors pu clamer à la face du monde à quel point l'Allemagne hitlérienne était à l'avant-garde sur les plans de la démocratie, de la liberté, du nationalisme, du socialisme et de la choucroute. Mais non. Cet incorrigible criminel, qui avait bafoué la loi de son pays, préféra persister dans son erreur. Il accepta le prix et mourut en prison. Bien fait pour lui, ça lui apprendra.

Soixante ans plus tard, d'autres renégats, au nom de la mémoire de ce grand criminel demandèrent à la cour fédérale allemande l'annulation de sa condamnation. Revenir là-dessus? Mais ça va pas la tête? Les juges ont évidemment dit non. Que voulez-vous qu'ils fissent? Ossietzky avait enfreint les lois de l'Allemagne.

Mais si vous pensez que Carl von Ossietzky «a fait honneur à l'humanité», pour reprendre le mot d'Elie Weisel: qu'il a été l'un des trop rares défenseurs de la liberté et de la pensée dans la chiennerie de son temps; si vous ne pouvez pas penser sans reconnaissance à celui qui a préféré mourir plutôt que de transiger sur des principes sans lesquels ni vous ni moi ne serions là: alors vous devez écrire à l'ambassade d'Allemagne.

L'Allemagne où, samedi dernier, on a commémoré le cinquantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz. Mais on ne sait pas encore à quelle date l'Allemagne doit fêter l'incarcération d'Ossietzky.

Question: après la guerre, les juges qui avaient prêté serment à Hitler ont continué à siéger; à qui les petits juges qui ont aujourd'hui rendu le nouveau jugement Ossietzky ont-ils prêté serment?

À PROPOS

... du congé parental

Une récente étude publiée par le Conseil du statut de la femme trace un portrait des usages du congé parental payé par l'assurance-chômage.

Sur 731 usagers joints, il ressort que les femmes qui ont pris le congé parental sont plus jeunes que les hommes (29,2 et 32 ans respectivement), que 70 % d'entre elles gagnent moins de 30 000 \$ et qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes

à occuper un emploi dans les catégories professionnelles supérieures.

L'étude observe également que la majorité des hommes et des femmes qui ont pris un congé parental travaillaient dans des établissements de plus de 50 employés.

Bulletin du Conseil du patronat du Québec, janvier 96

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE
 Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
 Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN
 Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT
 Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
 Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La formule Rand a mal vieilli

La taxe syndicale

Il y a 50 ans aujourd'hui, tous les travailleurs d'une entreprise syndiquée au Québec se voyaient dans l'obligation d'adhérer à l'union et de payer des cotisations

ÉRIC DUHAIME
PIERRE DESROCHERS
Étudiants à Carleton University
et à l'Université de Montréal

Il y a 50 ans aujourd'hui, un rapport de médiation du juge Ivan Rand obligea tous les travailleurs de la compagnie Ford de Windsor (Ontario) à payer des cotisations syndicales. La formule «Rand» était née. Par l'entremise de diverses mesures législatives fédérales et provinciales, elle se répandit rapidement à l'ensemble des organisations et entreprises syndiquées au pays. Nous «célébrons» donc, en ce 29 janvier, le 50^e anniversaire de l'abolition du droit des travailleurs québécois à négocier, à être représentés et à disposer de leur salaire de la façon qu'ils le désirent.

La formule Rand a mal vieilli. Par le biais de clauses «orphelines» ou autrement, les nouveaux employés à statut précaire, le plus souvent des jeunes, se voient dans l'obligation de cotiser même s'ils ne sont pas protégés par le syndicat local. Le Canada dispose pourtant d'une Charte des droits et libertés et est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui reconnaît au paragraphe 2 de l'article 20, que «nul ne peut être obligé de faire partie d'une association». Souhaitons que bientôt des organismes internationaux de défense des droits de la personne blâmeront sévèrement le Canada et le Québec de brimer ainsi les droits élémentaires de leurs travailleurs!

Le juge Rand imposa cette «taxe syndicale» en se basant sur la croyance que tous les employés d'une entreprise syndiquée, qu'ils soient membres ou non du syndicat, tirent un avantage important de cette situation. Rien n'est plus faux. Les seuls facteurs vraiment importants pour la détermination des salaires des travailleurs sont leur productivité et ce que les consommateurs sont prêts à payer pour leur production. En clair, un salaire ne devrait jamais être plus élevé que ce qu'il vaut réellement. On peut aussi remarquer que par leur opposition au progrès technologique et aux gains de productivité dans les entreprises, les syndicats sont devenus un obstacle réel à la hausse future des salaires de leurs membres.

La meilleure façon d'illustrer ces arguments est sans doute de remarquer que personne ne croit réellement que les «exploiteurs capitalistes» ne paient pas un juste prix pour se procurer leur machinerie. Nos «conscientisés» postulent néanmoins qu'il n'en va pas de même de la rémunération des ouvriers, d'où la nécessité de l'intervention syndicale. Et pourtant, à la fin du XIX^e siècle, les salaires moyens des travailleurs étaient beaucoup plus élevés aux États-Unis qu'en Allemagne ou en Angleterre, des pays où le mouvement syndical était beaucoup plus important. Pourquoi? Tout simplement parce que les ouvriers américains étaient plus dynamiques et industriels, et créaient donc plus de richesse que leurs confrères européens. Il en alla de même au début de la dernière décennie au Massachusetts, alors que le quasi-plein emploi de cette région américaine obligea McDo-



PHOTO ARCHIVES

nald's à offrir deux fois le salaire minimum légal pour se trouver des employés.

Des hausses de salaire ne découlant pas de gains de productivité ne sont pas viables à long terme. Elle ne font que créer du chômage en raison des salaires trop élevés, en plus de pénaliser les autres travailleurs qui sont aussi, ne l'oublions pas, des consommateurs. Tôt ou tard, la réalité économique finit par rattraper les entreprises où les salaires ne correspondent pas à leur productivité réelle. Les ouvriers doivent alors assumer les conséquences. En fait, le seul cas où des salaires prohibitifs semblent pouvoir être maintenus plus durablement est la fonction publique, car la facture est alors reflétée aux contribuables actuels et futurs.

Plus de 40 % des travailleurs québécois sont membres d'une organisation syndicale. Ils leur versent des millions de dollars annuellement par l'entremise de rete-

nues automatiques sur leurs salaires. Les syndicats n'ont donc plus à se soucier de leur santé financière, peu importe leur efficacité, leur représentativité ou la situation économique. Rappelons également qu'un maigre 6 % de ces cotisations retournent aux travailleurs sous forme d'indemnités de grève. Le reste des contributions va notamment en salaires aux leaders et permanents, en partys et conventions, en contributions à des activités politiques de toutes sortes et en propagande afin de maintenir les privilèges syndicaux.

Les syndicalistes répondront évidemment qu'un travailleur a le droit de s'impliquer dans son atelier syndical. Nous savons pourtant tous que les règles démocratiques internes aux syndicats varient d'un endroit à l'autre, et qu'elles sont encore bien souvent fidèles au «centralisme démocratique» de certains partis communistes d'une époque révolue.

Les tenants du *statu quo* rappelleront également qu'un travailleur peut se battre pour la désaccréditation syndicale de son lieu de travail. Mais pourquoi donc un travailleur mécontent devrait-il recevoir l'appui de 50 % de ses collègues afin de sortir le syndicat de son entreprise s'il n'a pour seule ambition que de se retirer du syndicat ou de s'associer à une autre centrale? Pourquoi lui refuse-t-on le «droit d'être différent»?

La formule Rand a de plus amplifié le caractère violent des relations de travail. Que ce soit lors des votes de grève à main levée, lors des assemblées pour déterminer la stratégie à suivre lors des négociations de travail ou lorsqu'un groupe de travailleurs tente de changer de syndicat ou simplement de se désaccréditer, les débats dégénèrent souvent en tactiques d'intimidation. Un syndicalisme libre permettrait au contraire de respecter le choix de chacun. À titre d'exemple, bon nombre de cols bleus de la Ville de Montréal désapprouvent la terreur organisée. S'ils avaient le choix, plusieurs d'entre eux pourraient s'affilier à une organisation plus moderne et respectueuse des citoyens montréalais. Ils ne seraient pas contraints de soutenir des tactiques condamnables.

Après un demi-siècle, il est temps que nos gouvernements abolissent ce processus.

L'abolition immédiate de la formule Rand serait également un premier pas vers une véritable politique de plein emploi. Des études estiment en effet que 2 % du taux de chômage actuel est directement imputable à la monopolarisation syndicale. Ce type de négociation impose un nombre fixe et artificiel d'emplois et dicte des salaires arbitraires souvent non concurrentiels. Ce sont ainsi les 60 % de travailleurs non syndiqués qui perdent des occasions de trouver des emplois dans des entreprises syndiquées.

Chez nos voisins américains, pas moins de 21 États ont adopté des législations sur la «liberté du travail» afin que les travailleurs ne soient pas obligés d'adhérer à un syndicat et de payer des cotisations. Bien que ces États ne représentent que 35 % de la population américaine, entre 1988 et 1993, 77 % des emplois manufacturiers rémunérateurs y ont été créés et le revenu moyen y a augmenté de 2852 \$, alors que dans les 29 autres États, il n'augmentait que de 1377 \$.

La formule Rand, et le monopole syndical qui en découle, s'avèrent désastreux pour une nouvelle génération à la recherche de son premier emploi. Les jeunes auront à payer dans le futur pour l'irresponsabilité de ceux qui les ont endettés dans le passé. Libérons-les au moins du fardeau de soutenir présentement l'oligarchie syndicale et ses mesures antisociales!

Rapport du juge Beaulieu sur les élections scolaires

L'art d'éviter les solutions

Il faut avoir le courage de vouloir régler le problème confessionnel que nous traînons comme un boulet et libérer le Québec du carcan confessionnel imposé par la Constitution du Canada

DANIEL BARIL

Vice-président du Mouvement laïque québécois

Aussitôt rendu public, le 11 janvier dernier, le rapport du juge Beaulieu sur le déroulement des élections scolaires de novembre 1994 s'est révélé d'une navrante inutilité. Il n'apporte aucune solution aux causes qui ont conduit à la violation d'un droit civique fondamental de 24 000 électeurs — à la CECM seulement — et il se limite à proposer quelques accommodements mineurs à la grande satisfaction des représentants des commissions scolaires qui lui ont réclamé rien d'autre qu'un «*statu quo* amélioré».

Le gâchis de l'élection à la CECM est dû, d'une part, à l'incompétence manifeste du directeur d'élection mais surtout à l'extrême complexité de la Loi sur les élections scolaires. Comme l'a fait valoir Lise Bissonnette dans son éditorial du 15 janvier dernier, cette complexité n'est elle-même que la conséquence de la confessionnalité scolaire qui accorde des droits fondamentaux différents aux citoyens selon leur appartenance religieuse. Ce problème a été totalement passé sous silence par le juge Beaulieu.

Selon ce que le juge propose, catholiques et protestants continueront de n'avoir droit de voter qu'à la commission scolaire de leur domination, sauf s'ils ont des enfants fréquentant une école de la commission scolaire qui par définition ne leur est pas destinée.

Les électeurs sans appartenance religieuse ou de religion autre que catholique ou protestante voteraient à la commission scolaire fréquentée par leur enfant. S'ils n'ont pas d'enfant d'âge scolaire, ils pourraient voter à la commission scolaire de leur choix. C'est ce que prévoit déjà la loi et c'est ce qui a produit le fouillis de la liste électorale.

Les parents qui ont des enfants d'âge scolaire différent et fréquentant plus d'une commission scolaire voteraient à la commission scolaire fréquentée par l'aîné!

Comme ces conditions peuvent varier plusieurs fois dans la vie d'un adulte, il appartiendrait à chaque électeur de prendre les mesures nécessaires pour faire corriger la liste lorsqu'il considérerait qu'il a droit de vote à telle commission scolaire plutôt qu'à telle autre où il aurait été précédemment inscrit.

Cette liste électorale dite «permanente» (!) serait constituée à partir de la liste permanente servant aux élections québécoises. Puisqu'il faut, à cette fin, connaître l'appartenance religieuse de l'électeur, le juge Beaulieu recommande que le Directeur général des élections du Québec prenne les moyens appropriés pour connaître le

choix de chacun des électeurs» en comptant sur l'aide de la Régie de l'assurance-maladie du Québec...

Il s'en remet à la bonne foi et à la bonne compréhension des électeurs de même qu'à la bonne volonté des recenseurs et fonctionnaires, qui auront à expliquer à chaque électeur les subtilités d'une loi si complexe qu'elle est demeurée incomprise par les directeurs d'élections et que le ministre Garon a senti la nécessité de créer une commission d'enquête pour faire la lumière sur son application... Ce genre de conditions propices à une confusion inextricable demeurent inévitables tant que la division confessionnelle demeurera la base du système scolaire.

En conférence de presse, le juge Beaulieu a déclaré qu'il ne lui appartenait pas de remettre en question la confessionnalité scolaire. Pourtant, lors des audiences publiques, il a clairement affirmé aux représentants du Mouvement laïque québécois que tout était sur la table et que ses recommandations ne seraient pas limitées par les contraintes imposées par le cadre juridique actuel. Des amendements constitutionnels pouvaient même être proposés si nécessaire. Son mandat précisait d'ailleurs qu'il devait «proposer des solutions de nature administrative ou législative à pallier aux carences identifiées».

La démonstration selon laquelle les carences identifiées résultent de la nature biconfessionnelle du système scolaire a largement été faite. Pourquoi alors le juge Beaulieu a-t-il choisi d'ignorer complètement le problème confessionnel pour se limiter à des recommandations de nature administrative?

Ou bien il n'a rien compris au problème confessionnel, ou bien on lui a suggéré de ne pas faire de vague. Le juge a d'ailleurs reconnu publiquement avoir demandé conseil au ministre Garon en cours de mandat. Son rapport bidon pourrait laisser croire que le ministre a institué cette commission d'enquête uniquement pour apaiser la grogne populaire provoquée par le scandale de l'élection à la CECM.

Quant à l'annulation de cette élection, le magistrat erre magistralement. La principale raison qu'il donne pour refuser l'annulation est qu'à son avis le personnel électoral n'a pas agi de mauvaise foi, comme si l'intention de porter préjudice était nécessaire pour qu'il y ait recherche de réparation!

Le juge Beaulieu souligne par ailleurs que même si les commissions scolaires étaient linguistiques, le problème du choix de la commission scolaire se poserait tout autant pour l'électeur et qu'il faudrait donc maintenir deux listes électorales. Sur ce point, il a tout à fait raison. Par contre, le Mouvement laïque lui a indiqué une voie de solution: les commissions scolaires unifiées, sur lesquelles il ne dit

pas un seul mot, pas même pour réfuter la suggestion.

C'est pourtant la seule solution, simple, efficace et logique, permettant de sortir de l'impasse. Il n'y aurait, selon cette solution, qu'une seule commission scolaire par territoire administratif.

Tous les habitants du même territoire, quelles que soient leur langue et leur religion, voteraient donc à la même commission scolaire, comme ils votent à la même municipalité. Donc, une seule liste électorale: finies les inquisitions sur l'appartenance religieuse de l'électeur, les situations familiales et scolaires et autres acrobaties administratives inapplicables.

Cette commission, ni confessionnelle, ni linguistique, administrerait toutes les écoles du territoire. Ces écoles laïques dispenseraient, selon la clientèle, un enseignement en français ou en anglais.

Le regroupement de réseaux linguistiques sous la même administration scolaire existe d'ailleurs déjà dans plusieurs commissions scolaires dont la CECM, la CEPGM, Baldwin-Cartier, Verdun, Chomedey de Laval, Greenfield Park, Sault St-Louis, Jérôme Le Royer, Les Ecoles, Sainte-Croix et les commissions scolaires catholique et protestante de Québec. Toutes ces commissions scolaires, pour ne nommer qu'elles, administrent à la fois des écoles françaises et des écoles anglaises. Pourquoi ne pourrait-on pas faire de ce principe la base de notre système scolaire et l'établir à l'ensemble du territoire? Comment peut-on demeurer aveugle à une solution qui crève les yeux d'évidence?

Pour ce faire, il faut évidemment avoir le courage de vouloir régler le problème confessionnel que nous traînons comme un boulet et qui nous empêche d'avancer. Il faut aussi libérer le Québec du carcan confessionnel imposé par la Constitution du Canada. Deux avenues que le juge Beaulieu a refusé d'explorer. Son inutile rapport s'inscrit dans la ligne des efforts déployés pour proposer des pirouettes destinées à contourner le problème et préserver le *statu quo*. Il mérite d'être versé au musée des absurdités produites par la confessionnalité scolaire, aux côtés de la loi 107 et des avis du Comité catholique.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubowski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Pré-court (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Mungier, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutriscac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Rueland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARCHÉ ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider, et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).



Le juge Richard Beaulieu

PHOTO PC

ACTUALITÉS

BOUCHARD Guy Chevette trouve finalement son compte

SUITE DE LA PAGE 1

L'une des clés du nouveau gouvernement se trouve dans une nouvelle intégration des fonctions ministérielles par le jeu du cumul des responsabilités de certains ministres ou la fusion de ministères. L'objectif est que l'action gouvernementale soit mieux balisée par grands secteurs d'activités en fonction des priorités dictées par les défis d'aujourd'hui et énoncées par M. Bouchard.

Par exemple, le vice-premier ministre Bernard Landry hériterait d'un grand ministère à vocation économique, intégrant les Finances. Louise Harel obtiendrait des responsabilités liées au marché du travail qui intégreraient plusieurs dimensions. Le titulaire des Affaires municipales (d'aucuns voient dans cette fonction l'actuel ministre de la Justice, Paul Bégin, qui pratiqua le droit municipal durant plusieurs années) pourrait également hériter des Transports. Et ainsi de suite.

M. Bouchard ne réserverait aucun siège à des personnalités non élues. «Le caucus du Parti québécois est suffisamment riche pour qu'on n'ait pas à nommer des gens ministres avant qu'ils ne se soient fait élire», dit-il.

La nouveauté viendra donc de la nouvelle répartition des tâches et de la nomination de quelques députés à des postes ministériels. Le nom de David Cliche circule dans les milieux environnementaux comme un éventuel successeur à Jacques Brassard à l'Environnement. M. Cliche a travaillé comme négociateur dans le dossier de l'évaluation environnementale du projet de la Baie-James pour le compte du gouvernement fédéral sous la gouverne de Lucien Bouchard, qui occupait, jusqu'à sa démission

en juin 1990, le poste de ministre de l'Environnement de Brian Mulroney.

Pour faire de la place au sang neuf, quelques ministres de Jacques Parizeau perdront leur portefeuille. Ce sera le cas, semble-t-il, du député de Bonaventure, Marcel Landry, qui perdrait l'Agriculture. Le titulaire des Transports, Jean Campeau a indiqué vendredi qu'il ne désirait plus être ministre. Le cas de Jeanne Blackburn à la Sécurité du revenu pose un problème de répartition régionale. Sa circonscription de Chicoutimi se trouve dans la même région que celle du premier ministre (Jonquière) et de Jacques Brassard (Lac-Saint-Jean) auquel M. Bouchard réserve, a-t-il dit, de grandes responsabilités.

Il fut question, un temps, que M. Brassard soit ministre de l'Éducation. Il semble que cette responsabilité incombe finalement à Pauline Marois. M. Brassard aurait pu prendre la place de M. Chevette pour le siège de leader du gouvernement en Chambre. Il pourrait aussi, puisque c'est le sujet dont il avait la responsabilité dans l'opposition, prendre la mesure de la nouvelle vedette fédérale Stéphane Dion, en occupant le siège de ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes. A moins que M. Bouchard se garde cette responsabilité. Dans les milieux diplomatiques, on suppose également sur la possibilité que le premier ministre se réserve les Affaires internationales.

Quelques piliers du gouvernement actuel devraient ne pas bouger. Ainsi en serait-il de Jean Rochon à la Santé, de Serge Ménard à la Sécurité publique (qui hériterait également de la Justice), de Jacques Léonard, dont l'entourage prévoyait, samedi, qu'il demeurerait à la présidence du Conseil du trésor. Cela lui permettrait de termi-

ner la préparation du budget des dépenses du gouvernement et de les présenter à l'Assemblée nationale avant la fin de mars. Louise Beaudoin conserverait la Culture et les Communications.

L'un des facteurs que doit considérer M. Bouchard dans la transformation du gouvernement et le choix des ministres, c'est l'enracinement dans le parti.

Samedi, en acceptant d'être désigné premier ministre, M. Bouchard a convenu que le gouvernement a «besoin, pour les décisions à prendre, de l'éclairage, de la perspective et de l'enracinement des militants dans leurs milieux». La vice-présidente du parti, Monique Simard, lui a demandé «de ne pas oublier que le Parti québécois est un parti dirigé par ses membres».

Ainsi, le sort du député de Lévis, Jean Garon, n'est pas évident. Depuis si longtemps parrain péquiste de la région de Québec, son renvoi du conseil des ministres serait étrangement perçu. Il est acquis, toutefois, qu'il céderait l'Éducation, un ministère où il s'est mis beaucoup de monde à dos.

M. Bouchard a pris la peine, samedi, de réitérer son «engagement et [sa] détermination à franchir avec vous et tous les Québécois la dernière étape de notre parcours de peuple». «L'accession du Québec à la souveraineté est la raison d'être du Parti québécois», a-t-il rappelé. Il affirme, comme le montrent les résultats du 30 octobre, l'idée a fait son chemin et que «les Québécois s'apprennent à faire entendre, au prochain rendez-vous référendaire, leur voix de peuple».

Cependant, pour parvenir à faire du Québec un pays, le PQ devra «continuer à forger des projets mobilisateurs». «Il nous faudra creuser la notion de souveraineté, l'enrichir d'apports rassembleurs afin qu'une fois réali-

sée, elle soit celle de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, sans exclusion.» M. Bouchard a déjà fait valoir qu'une des premières tâches de son gouvernement et de son parti est de bâtir des ponts avec les membres des communautés culturelles et de la minorité anglophone.

Sans doute que cette préoccupation se reflétera dans la formation de son gouvernement.

«Notre pays, dit-il, nous l'avons en raison de l'effort et de l'ouverture de chacune et de chacun d'entre nous.»

Tour à tour, MM. Bouchard et Parizeau se sont rendu mutuellement hommage. «Jacques Parizeau nous a appris beaucoup, dit M. Bouchard. Il nous a appris la force de la constance. Il nous a appris que la clarté, en politique, c'est la meilleure politique.» Il laisse entendre que M. Parizeau serait appelé de nouveau à servir la cause. «Vos lumières, vos compétences, votre clarté, nous seront précieuses dans les années qui viennent.»

M. Parizeau a soutenu que son successeur lui paraissait, mieux que quiconque, «personnifier à la fois la complexité et la détermination des Québécois». Il recommande à M. Bouchard de «prendre grand soin» du Parti québécois. Il l'invite, lorsqu'il sera aux prises avec «des tâches ardues, des situations confuses, des passages périlleux», à revenir à la base. «Le Parti québécois, c'est votre énergie et votre rempart, votre berceau et votre recours», dit-il.

Ce matin, M. Parizeau remet la démission de son gouverneur au lieutenant-gouverneur, Martial Asselin. Vers 16h30, M. Bouchard prête serment comme premier ministre et procède à la nomination des membres de son gouvernement. Il prononcera une allocution. La cérémonie est diffusée en direct au Réseau de l'information.

PROVINCES

Comment départager les rôles?

SUITE DE LA PAGE 1

la possibilité d'intégrer le programme fédéral d'assurance-chômage aux programmes provinciaux de soutien du revenu.

Cette position est contradictoire avec celle adoptée par le gouvernement du Québec. En décembre, Pauline Marois avait demandé au gouvernement fédéral de se retirer complètement des programmes sociaux et de lui transférer, en échange, le pouvoir de taxation équivalent à la contribution actuelle d'Ottawa dans les domaines de la santé, de l'éducation post-secondaire et de l'aide sociale (2,4 milliards de dollars).

Elle rejoint, cependant, avec des réserves, l'idée défendue dans une entrevue au *Devoir* par le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, publiée dans notre édition de samedi.

Dans ce rapport, les ministres recommandent en outre de convaincre le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, d'instaurer un moratoire sur la réduction des transferts fédéraux destinés à financer les programmes sociaux.

Ils suggèrent qu'Ottawa s'engage à ne plus réduire ses transferts aux provinces tant qu'il n'aura pas réduit d'autant ses propres dépenses dans d'autres domaines. Les ministres estiment que la réduction imposée aux transferts dans le dernier budget fédéral est trois fois plus imposante, toutes proportions gardées, que la réduction des autres dépenses fédérales.

Contrairement au Québec, les autres provinces ne souhaitent pas qu'Ottawa se retire de ce secteur. Elles préconisent plutôt une forme de coopération entre les deux ordres de gouvernement. Cette coopération aurait pour but de «clarifier» le partage des responsabilités selon une formule souple qui permette d'adapter la livraison des programmes sociaux aux réalités des différentes régions du pays, tout en s'assurant que les services rendus sont «raisonnablement comparables» d'un océan à l'autre.

Les ministres estiment que la compassion est l'une des composantes du caractère national du Canada et que «le défi est de trouver un équilibre adéquat entre le besoin de souplesse et une vision commune».

Ils affirment que «les deux gouvernements auront toujours un rôle important, qui reste à définir, à jouer dans l'établissement, le maintien et l'interprétation des principes nationaux guidant la politique sociale».

La question est de savoir comment départager les rôles, de façon à éviter de coûteux chevauchements et doublons et à mettre fin à la confusion dont est victime le bénéficiaire.

Cependant, «il y aura toujours des secteurs où les deux gouvernements devront agir». Il devrait donc y avoir une structure permanente de coopération.

«La coopération, précise le document, signifie que les décisions majeures sur la formulation des programmes, leur financement et leur livraison devraient être prises à travers des ententes entre les deux ordres de gouvernement.» Toutefois, «un seul des deux ordres de gouvernement se charge de la livraison des services», ce serait celui qui est le mieux placé pour le faire, suivant une série de critères.

Les ministres suggèrent que l'activité fédérale dans les sphères de compétence provinciale ne soit être admise qu'après «consultation» des provinces et une «entente» sur la manière dont les fonds sont dépensés.

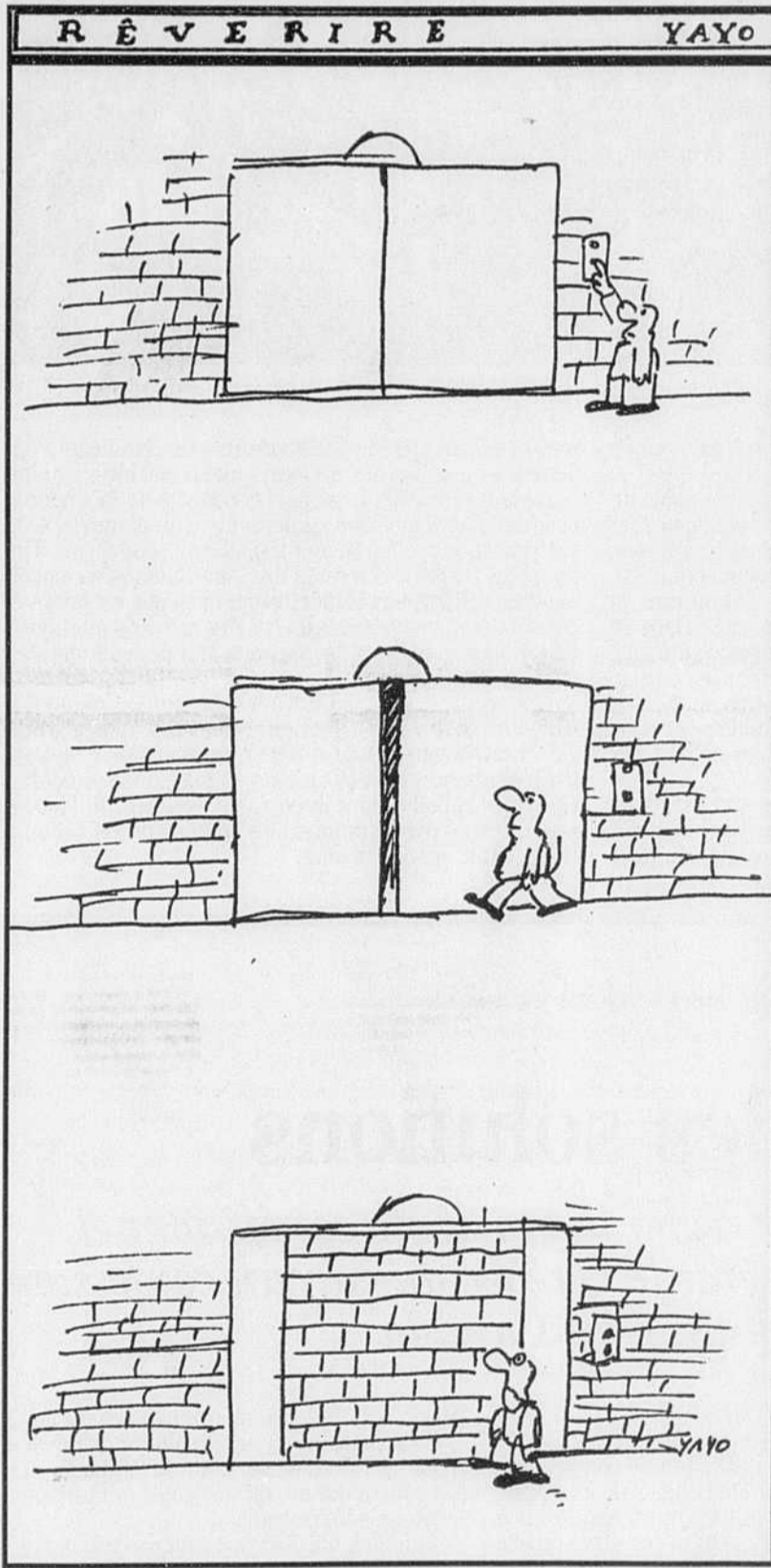
Tout transfert de responsabilités devrait être accompagné d'une compensation financière adéquate.

L'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser dans les secteurs de compétence provinciale ou de responsabilité partagée ne devrait «pas permettre au gouvernement fédéral de déterminer unilatéralement la formulation des programmes».

Ainsi, un mécanisme continu auquel participeraient Ottawa ET les provinces, devrait être mis en place pour redéfinir et réinterpréter les paramètres de la Loi canadienne sur la santé. C'est cette loi qui oblige les provinces à offrir l'accès universel et gratuit aux services de santé. En vertu de cette loi, Ottawa peut pénaliser financièrement une province qui contrevient à l'un des principes qui y figurent. Plusieurs provinces ont protesté contre cette pratique.

Le document n'est pas tout à fait clair sur le rôle d'Ottawa dans le domaine de l'éducation. On doit présumer que ce serait le même rôle que dans les autres domaines suivant le principe de la coopération. Le document dit que le financement de la recherche universitaire devrait continuer d'être assuré par le fédéral.

Il y a bien un secteur dans lequel les provinces veulent tout laisser à Ottawa: les programmes destinés aux autochtones.



ARCTIQUE «Le Canada est un exemple dans le domaine»

SUITE DE LA PAGE 1

droit de vote — la Conférence circumpolaire inuit, le Conseil Saami et l'Association russe des peuples de Sibirie et d'Extrême Orient de la Fédération de Russie —, et des observateurs.

«Pour la première fois, dit-elle, les initiatives que développent depuis des années les peuples autochtones au sein de leurs ONG seront débattues avec des représentants officiels et, je l'espère, influenceront les politiques nationales de chaque États membres.»

Pour Mme Simon, la création du Conseil de l'Arctique est l'aboutissement de près de dix ans de coopération entre États circumpolaires et groupes autochtones sur les questions de l'environnement. Constatant que le niveau de pollution ne cessait de s'élever dans la région arctique, les pays de la région avaient entamé dès 1989 des négociations pour élaborer une stratégie commune dans ce domaine. Leurs discussions avaient abouti à la création d'une Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA) lors d'une rencontre en Finlande en 1991. Cette stratégie avait été étoffée lors d'une rencontre ministérielle à Nuuk, au Groenland, deux ans plus tard. Les ministres avaient alors élargi le mandat de la SPEA en signant une déclaration sur l'environnement et le développement dans l'Arctique. Celle-ci mettait l'accent sur l'adoption des principes énoncés dans la déclaration de Rio de 1992 sur le développement durable.

«Lorsque les États arctiques ont commencé à discuter

de la création du Conseil, dit Mary Simon, ils estimaient que son mandat serait limité à la protection environnementale et au développement durable de l'Arctique. Mais ils se sont rapidement rendu compte qu'il fallait élargir ce mandat. Maintenant, ces États se sont entendus pour que le Conseil aborde des sujets aussi divers que le développement social et culturel, la recherche scientifique et technologique, la prévention des catastrophes et même les litiges territoriaux.»

Mme Simon pense en effet qu'on ne peut pas faire du développement durable si on ne règle pas les problèmes de chômage, de santé, de violence familiale, de migration et d'éducation qui sont le lot quotidien des peuples autochtones.

«50 % de la population du Nord a moins de 25 ans, dit-elle. C'est là une petite bombe à retardement. Il faut agir pour créer des emplois.»

Le Conseil sera aussi un lieu d'échanges où les huit États membres et les autochtones discuteront de leurs relations et des expériences des autres. Ainsi, selon l'ambassadrice, les bonnes relations qui existent entre le Canada et ses peuples du Nord attirent l'attention de nombreux peuples autochtones du cercle arctique.

«Le Canada est un exemple dans le domaine de la dévolution de pouvoirs à ses peuples du Nord, dit-elle. La création du Nunavut, avec ses institutions politiques, le montre bien.»

En mai 1993, le gouvernement canadien a signé une entente avec les 18 000 Inuits du grand nord pour la

ARCHIVES

SUITE DE LA PAGE 1

trop tôt pour privilégier une solution plutôt qu'une autre. Nous devons remettre nos recommandations à la ministre au mois de juin prochain.»

Le président de la Bibliothèque Nationale, Philippe Sauvageau, indique toutefois que le projet de l'ancien magasin Simpson est le seul qu'a remis son institution au gouvernement pour étude. Le but étant de regrouper toutes les collections de la BN, présentement réparties en trois édifices, dans un même lieu. Il prétend que le projet Simpson a gagné en popularité depuis quelques temps.

«C'est notre seule demande, mais il est clair qu'on ne peut y aller seul. Toutes les hypothèses sont encore possibles, maintient-il. L'objectif est de trouver la solution la plus économique et la plus rentable pour les deux institutions. En d'autres mots, il faut que le rapport qualité-prix soit excellent.»

De son côté, le président des Archives Nationales, Robert Garon, se dit aussi ouvert à toutes les possibilités. Mais il avoue que les Archives lorgnent depuis plusieurs années l'ancien édifice des HEC, au coin des rues Saint-Hubert et Viger.

«C'est un édifice patrimonial de grande valeur culturelle. Son ampleur correspond à nos besoins et la Société Immobilière du Québec cherche un utilisateur qui, comme nous, pourrait s'y installer sans modifications majeures. On y trouve aussi un amphithéâtre qui nous sera utile pour certaines activités de groupe. L'ancien magasin Simpson est bien situé, mais il n'appartient pas au gouvernement et risque de s'avérer coûteux.»

Les points de vue divergent quelque peu au sein du comité, mais les trois hommes n'y voient pas de problème pour l'instant. Une chose est certaine le sort des deux institutions est maintenant bel et bien lié puisque le gouvernement québécois a décidé de régler leurs problèmes d'espace d'un seul coup et pour longtemps.

«Les deux institutions vivent des problèmes depuis de nombreuses années dans la région de Montréal, note Alain Bruneau. Le ministère a donc décidé de trouver une solution simultanée. Il s'agit de régler ce problème à long terme, c'est-à-dire pour 15-20 ans. On retiendra le scénario le moins coûteux qui répondra le plus adéquatement aux besoins à la fois de la Bibliothèque et des Archives.»

En gros, le problème est un problème d'espace. La Bibliothèque Nationale doit agrandir ou déménager. Les Archives doivent déménager puisqu'elles louent une école désaffectée de la

CECM, située à Saint-Henri, après avoir quitté l'humide ex-Palais de justice dans les années 80.

Le comité responsable de trouver une solution a déjà réglé l'aspect «conservation» du problème. Le ministère de la Culture s'est en effet porté acquéreur d'un édifice, situé près de l'intersection des rues Fullum et Saint-Hubert, anciennement occupé par une imprimerie spécialisée dans les obligations gouvernementales.

«On retrouvera sur place les services administratifs de la BN qui y effectuera ses activités de conservation des documents non susceptibles d'être demandés, précise Alain Bruneau. Des espaces seront également mis à la disposition des Archives Nationales pour les mêmes raisons.» Présentement à l'étape des plans et devis, les travaux devraient durer de 12 à 18 mois, une fois mis en branle.

«Les mises en commun sont possibles et souhaitables dans ce dossier, ajoute M. Bruneau. Des économies potentielles sont ainsi envisageables. Le reste du dossier argue bien en raison de cet accord au niveau de la conservation.»

Ces mises en commun ne se feront pas, comme il en avait déjà été question dans le passé, avec la bibliothèque de l'UQAM ou celle de la ville. Des espaces sont prévus rue Fullum pour mettre en place un entrepôt commun qui permettra aux universités d'y placer leurs collections les moins utilisées. Mais aucun autre projet n'existe, même si le mandat du comité de consultation externe sur l'avenir de la bibliothèque de Montréal doit redéfinir, lui aussi et à peu près dans les mêmes délais, le lieu de la bibliothèque centrale et la recherche de projets de partenariat.

«Il n'y a pas de proposition spécifique sur la table, affirme le directeur de la bibliothèque de la ville, Jacques Panneton. Il n'est pas exclu qu'une collaboration se développe de ce côté puisque nos mandats, entre bibliothèques, sont complémentaires.»

Le président de la BNQ, Philippe Sauvageau rejette toutefois cette possibilité. «La Ville, c'est vraiment une bibliothèque municipale au sens classique du terme. Chez nous à la BN, vous ne pouvez pas emprunter de livre. Nous avons des collections très particulières.»

De son côté, le directeur des bibliothèques de l'UQAM, Jean-Pierre Côté, note également le peu de projets à l'étude dans cet esprit de mise en commun. «J'exprime toujours mon intérêt pour ce genre de projets. Sans parler de fusion, il y a certainement lieu de souhaiter des espaces communs. Avec mon collègue de la Ville de Montréal, on a esquissé un projet de bibliothèque centrale. C'est à l'état embryonnaire.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3359
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559